

# **LES FEMMES AU POUVOIR**

## **Que change vraiment la parité en politique ?**



collection du  
**C E P R E M A P**  
CENTRE POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

# LES FEMMES AU POUVOIR

## Que change vraiment la parité en politique ?

QUENTIN LIPPMANN

RUED'ULM

Nous appliquons dans ce livre la plupart des rectifications orthographiques  
de la dernière réforme de l'Académie (JO du 6 décembre 1990).

© Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2023  
45, rue d'Ulm – 75230 Paris cedex 05  
[www.pressens.psl.eu](http://www.pressens.psl.eu)  
ISBN 978-2-7288-0823-6  
ISSN 1951-7637

Le Cepremap est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses APplications. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Recherche. La mission prévue dans ses statuts est d'assurer *une interface entre le monde académique et les décideurs publics*.

Ses priorités sont définies en collaboration avec ses partenaires institutionnels : la Banque de France, le CNRS, France Stratégie, la direction générale du Trésor, l'École normale supérieure, l'INSEE, l'Agence française du développement, le Conseil d'analyse économique, le ministère chargé du Travail (DARES), le ministère chargé de l'Environnement, (ADEME), le ministère chargé de la Santé (DREES) et la direction de la recherche et de l'innovation du ministère de la Recherche.

Les activités du Cepremap sont réparties en trois axes. Axe 1 : Macro-économie ; Axe 2 : Bien-être, travail et politique publique ; Axe 3 : Mondialisation, développement et environnement. Chaque axe dispose d'un observatoire qui coordonne les recherches menées en propre par le Cepremap, et des programmes de recherche qui regroupent une centaine de chercheurs, cooptés par les animateurs des programmes, au sein notamment de l'École d'économie de Paris.

La coordination de l'ensemble des axes est assurée par *Claudia Senik*.

L'affichage sur Internet des documents de travail réalisés par les chercheurs dans le cadre de leur collaboration au sein du Cepremap tout comme les opuscules publiés en collaboration avec les éditions Rue d'Ulm visent à rendre accessible les recherches portant sur la politique économique.

Daniel COHEN  
Directeur du Cepremap



## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	13
<i>Controverses sur la parité</i> .....	14
<i>Contenu de l'ouvrage : les conséquences de la parité</i> .....	15
<b>1. L'accès des femmes au pouvoir</b> .....	17
<i>La parité a-t-elle augmenté le nombre de femmes en politique ?</i> ..	17
<i>La loi sur la parité vise-t-elle vraiment à avoir 50 % de femmes parmi les élus ?</i> .....	19
<i>Pourquoi les partis politiques cherchent-ils à éviter la parité ?</i> .....	29
<i>La parité a-t-elle brisé ou déplacé le plafond de verre en politique ?</i> .....	33
<b>2. L'exercice du pouvoir par les femmes</b> .....	41
<i>Les femmes en politique défendent-elles plus les intérêts des femmes dans la population ?</i> .....	41
<i>Les femmes en politique sont-elles plus ou moins qualifiées que les hommes ?</i> .....	53
<b>3. La perception des femmes au pouvoir</b> .....	61
<i>Les femmes élues grâce à la parité sont-elles perçues comme légitime ?</i> .....	61
<i>Les femmes au pouvoir réduisent-elles la discrimination ?</i> .....	66
<i>Les femmes au pouvoir sont-elles des <i>role models</i> ?</i> .....	71
<i>Les femmes au pouvoir sont-elles médiatisées comme les hommes ?</i> .....	76

<b>Conclusion : bilan et perspectives pour la parité</b> . . . . .	83
<i>Bilan de la parité en politique</i> . . . . .	83
<i>Pistes pour améliorer la parité en politique</i> . . . . .	84
<i>Faisabilité des réformes sur la parité</i> . . . . .	85
<b>Liste des figures, tableau et encadrés</b> . . . . .	87
<b>Bibliographie</b> . . . . .	89

## **EN BREF**

*En France, la politique a longtemps été une affaire d'hommes. Les femmes élues sont restées rares jusqu'au vote de la loi sur la parité le 6 juin 2000. Cette loi a introduit diverses mesures obligeant les acteurs politiques à nommer des femmes lors des élections. Depuis sa mise en place, le nombre de femmes élues est en constante augmentation. Les chiffres sont connus et commentés après chaque élection. Mais au-delà de cet aspect comptable, la parité a-t-elle vraiment changé la place des femmes en politique ? Avec quelles conséquences ?*

*Ce livre répond à ces questions en mobilisant des résultats inédits et les travaux de recherche les plus récents menés en France et dans de nombreux pays dans le monde. Nous montrons d'abord que la loi sur la parité a eu un effet positif indéniable sur l'accès des femmes aux positions de pouvoir. Le nombre de femmes élues a doublé, sinon triplé dans de nombreuses positions. Néanmoins, derrière ce progrès, les acteurs politiques rivalisent d'ingéniosité pour respecter la loi tout en minimisant le nombre de femmes devant être élues. Lors des élections législatives en France, les femmes sont ainsi plus souvent nommées dans des circonscriptions ingagnables. Elles sont également positionnées en fin de liste dans d'autres scrutins. Ces stratégies semblent être dues à un manque de volonté de la part de certains acteurs politiques d'améliorer la représentation des femmes en politique. Par ailleurs, la carrière des femmes en politique s'arrête souvent là où elle commence : dans les positions visées par la parité. Ces élues progressent peu vers le sommet de la hiérarchie où la parité ne s'applique pas. Ces résultats sont observables dans plusieurs pays européens. En France, la parité a ainsi multiplié par deux le nombre de femmes conseillères municipales mais n'a eu aucun effet sur le nombre de femmes maires qui constituent l'échelon hiérarchique supérieur.*

Ensuite, nous étudions l'exercice du pouvoir par les femmes. Les défenseurs de la parité soutiennent souvent que les femmes politiques défendraient davantage les intérêts des femmes dans la population. Nous montrons que cet argument est valide dans de nombreux contextes. Lorsqu'elles ont une marge de manœuvre suffisante, les femmes mettent en place des politiques publiques ou des lois qui représentent mieux les intérêts des femmes. Nous illustrons ces résultats en analysant en détail le travail des parlementaires français et les principales études réalisées à l'étranger. Par ailleurs, les femmes élues grâce à la parité ne sont pas moins compétentes que leurs homologues masculins. Au contraire, la parité permet souvent d'élever le niveau de compétence moyen car elle accélère le départ des hommes les moins compétents. Pour cette raison, la parité est parfois considérée comme « la crise de l'homme médiocre ».

Enfin, nous examinons la perception des femmes au pouvoir. Nous montrons que les femmes élues grâce à la parité sont parfois stigmatisées et considérées à tort comme incompetentes. Elles doivent aussi faire face au ressentiment et au manque de considération d'une partie de leurs collègues. Ces derniers peuvent avoir l'impression qu'il est plus facile pour les femmes d'être élues dans un contexte où la parité est appliquée. Les femmes politiques peuvent aussi faire l'objet d'un traitement médiatique handicapant et différent de celui des hommes. Elles reçoivent également plus de messages haineux ou injurieux en ligne. Néanmoins, l'élection de femmes permet de changer la vision que les électeurs ont de la place des femmes en politique. Ils acceptent mieux l'idée d'être dirigé par une femme et discriminent moins les femmes candidates. Par ailleurs, l'élection des femmes permet aussi de susciter des vocations et d'augmenter l'intérêt des femmes pour la politique.

**Quentin Lippmann** est maître de conférences en sciences économiques à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il est également *lecturer* à l'Université d'Essex. Ses travaux portent principalement sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

**Remerciements :** L'auteur souhaite exprimer toute sa gratitude à Claudia Senik qui l'a encouragé à écrire ce texte. Ses commentaires lui ont été très utiles, tout comme ceux de Maya Bacache, Daniel Cohen et Dominique Meurs. Par ailleurs, une partie de ce livre résume des travaux entrepris durant sa thèse. Il souhaite remercier – dans l'ordre alphabétique – Adrien Montalbo, Odile Rouhban, Anne Solaz, Romain Wacziarg et Ekaterina Zhuravskaya pour leurs conseils, encouragements et nombreuses discussions.



## Introduction

En 1925, Joséphine Pencalet devint l'une des premières femmes élues en politique. Elle siégea durant six mois au conseil municipal de la ville de Douarnenez en Bretagne. Puis le Conseil d'État annula son élection. À cette époque, les femmes n'avaient pas le droit d'être élues. Joséphine Pencalet avait profité d'une faille de la loi qui n'obligeait à aucune déclaration de candidature lors des élections municipales. On pouvait potentiellement élire n'importe qui. La conformité des élections était vérifiée plus tard. Le Parti communiste français avait identifié cette faille et incité les acteurs locaux à l'exploiter pour faire élire des femmes.

En 2023, les femmes ne sont plus exclues de la vie politique française. Au contraire, leur présence s'est banalisée à quasiment tous les niveaux. Le Conseil d'État n'annule plus l'élection des femmes aux élections municipales. Au contraire, les candidatures des listes sont invalidées lorsqu'elles n'incluent pas assez de femmes. Les partis politiques n'exploitent plus les failles de la loi pour faire élire des femmes. Au contraire, ces failles sont exploitées pour réduire le nombre des femmes devant être élues.

À quoi est due cette évolution de la place des femmes en politique ? On serait tenté de l'attribuer uniquement à l'obtention du droit d'éligibilité des femmes en 1944. Les femmes auraient ensuite investi la sphère politique, gravi les échelons et progressivement acquis l'égalité en politique. Ce n'est pas ce qu'il s'est passé. Les femmes en politique sont restées rares, même après l'acquisition du droit d'être élue. Cela a provoqué des débats sur la nécessité d'une intervention législative pour accroître le nombre des femmes élues. Cette intervention a pris forme avec le vote d'une loi.

Le 6 juin 2000, les parlementaires ont voté la loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, loi dite sur « la parité ». Cette loi a introduit diverses mesures obligeant ou incitant les acteurs politiques à nommer des femmes lors des élections. Par exemple, lors des élections municipales,

elle a obligé les listes candidates à inclure moitié de femmes. Cette loi s'est appliquée à presque tous les scrutins qui rythment la vie politique. Son objectif est toujours le même : augmenter le nombre des femmes élues et atteindre à terme la parité en politique.

### **CONTROVERSES SUR LA PARITÉ**

Le vote de la loi sur la parité a fait l'objet d'intenses controverses. Ses défenseurs soutiennent que cette loi vient corriger une inégalité insupportable, à savoir la sous-représentation des femmes en politique. La loi ne devrait pas être perçue comme de la discrimination positive en faveur des femmes, mais plutôt comme une compensation pour les barrières injustes qui empêchent les femmes d'être élues. D'autres insistent sur le fait que la représentation des femmes en politique permettrait de mieux représenter les intérêts des femmes dans la population. Les femmes politiques connaîtraient mieux les expériences et les opinions de celles-ci, et leur sous-représentation produirait des politiques publiques inadaptées aux intérêts des femmes. Enfin, les avocats de la loi sur la parité admettent qu'elle suscite de l'opposition et du ressentiment, mais ils ajoutent aussi que cela ne peut être que temporaire. À terme, les électeurs et acteurs politiques s'habitueront à élire des femmes, les discrimineront moins et davantage de femmes auront envie de faire carrière en politique. La loi pourrait même devenir superflue.

Les opposants à la loi sur la parité tiennent un autre discours. Pour eux, la loi sur la parité est profondément antidémocratique. Elle supprimerait le droit des électeurs à élire l'individu de leur choix en les forçant à élire des femmes. Les opposants avancent également qu'avec cette loi, on en viendrait à élire des individus en fonction de leur identité plutôt que de leur compétence. Il en résulterait un affaiblissement du niveau de qualification des élus. Enfin, ils affirment que cette loi peut amener à stigmatiser les femmes en politique. On considérerait que les femmes sont

élues seulement grâce à la loi et cela les rendrait moins légitimes que les hommes en politique.

### **CONTENU DE L'OUVRAGE : LES CONSÉQUENCES DE LA PARITÉ**

Les arguments en faveur de la parité ont fini par l'emporter et la loi fut votée. En 2023, la présence des femmes en politique est ainsi devenue quasiment ordinaire en France. Les chiffres sont connus et commentés à chaque élection. Mais au-delà de l'aspect comptable, la parité a-t-elle vraiment changé la place des femmes en politique ? Ce livre se propose de répondre à cette question en trois volets.

Le premier volet porte sur l'accès au pouvoir. L'introduction de la parité transforme le processus de sélection des élus. De nombreux hommes sont conduits à céder leur place à des femmes. Par ailleurs, ces femmes nouvellement élues peuvent ensuite mener une carrière en politique et accéder aux positions les plus convoitées pour lesquelles il n'existe pas de mesure paritaire. Est-ce le cas en pratique ? Nous verrons que les partis politiques rivalisent d'ingéniosité pour respecter la loi tout en minimisant le nombre des femmes élues. Nous montrerons également que les femmes restent souvent cantonnées dans les seconds rôles. Leur carrière s'arrête fréquemment aux positions visées par la parité et ne les dirige pas vers le sommet de la hiérarchie.

Le deuxième concerne l'exercice du pouvoir. Cet enjeu est au cœur de l'une des principales controverses sur l'introduction de la parité. Les défenseurs de la parité soutiennent que les femmes en politique défendent mieux les intérêts des femmes dans la population. Ses opposants contestent cette idée et affirment que la loi sur la parité diminuerait la compétence moyenne des élus. Qu'observe-t-on dans la réalité ? Nous confronterons ces arguments aux travaux de recherche les plus récents pour tester leur validité.

Le troisième se concentre sur la perception des femmes au pouvoir. Dans une société où le pouvoir reste profondément associé aux hommes,

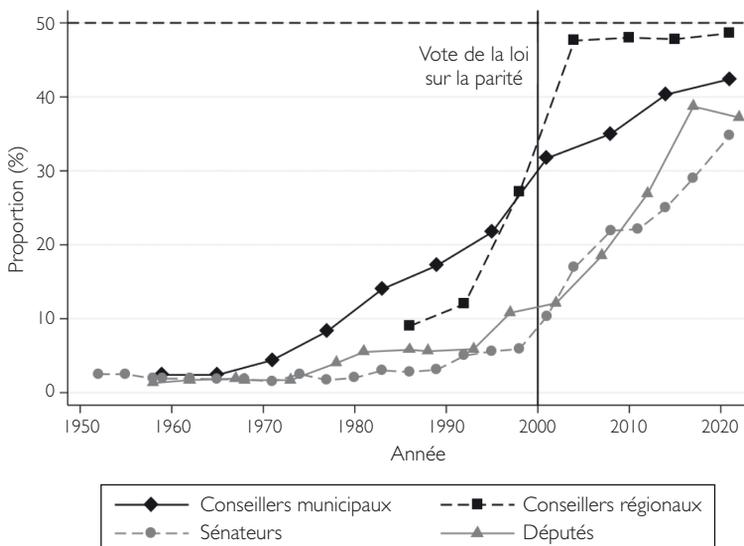
comment l'élection des femmes en politique est-elle perçue ? Cela permet-il de réduire la discrimination et de susciter des vocations ? Ou au contraire, cela produit-il du ressentiment et de la stigmatisation à l'encontre des femmes ? De nombreux travaux de recherches ont essayé de répondre à ces questions. Puisque la perception des politiques passe aussi par leur médiatisation, nous étudierons également les différences de traitement médiatique entre les élus.

Ces questions sont loin d'être spécifiques à la France. En 2023, des mesures paritaires ont été introduites par près de 140 pays dans le monde. Ces lois sont souvent désignées sous l'appellation de « quotas » et parfois identiques à celles mises en place en France. Elles ont affecté la vie politique de tous ces pays, soulevé des controverses similaires et attiré l'attention des chercheurs. Nous mobiliserons les travaux de recherche menés en France et dans de nombreux contextes afin d'éclairer et de comprendre dans quelle mesure la parité transforme la vie politique.

# 1. L'accès des femmes au pouvoir

## LA PARITÉ A-T-ELLE AUGMENTÉ LE NOMBRE DE FEMMES EN POLITIQUE ?

Le premier objectif de la loi sur la parité est d'augmenter le nombre des femmes en politique. Nous commençons donc notre enquête en essayant de comprendre si cet objectif a été atteint. La figure 1 ci-dessous apporte des éléments de réponse. Elle présente l'évolution de la part des femmes élues du début des années 1950 jusqu'au début des années 2020 pour plusieurs mandats parmi les plus emblématiques de la vie politique en France. Qu'observe-t-on ?



**Figure 1 – Proportion de femmes parmi les élus selon les mandats.**

Source : données du ministère de l'Intérieur.

On note d'abord que la part des femmes parmi les élus était très faible avant le vote de la loi sur la parité. Vers la fin des années 1990, seuls 11 % des députés et moins de 6 % des sénateurs étaient des femmes. Parmi les élus locaux, les femmes étaient plus nombreuses mais restaient largement minoritaires. Seuls 21 % des conseillers municipaux et 26 % des conseillers régionaux étaient des femmes. Il y avait certes une tendance à la hausse, en particulier au niveau local, mais la situation évoluait lentement depuis le début des années 1950.

Tout a changé après l'introduction de la loi sur la parité. Au Parlement, cette loi a donné un élan, augmentant la part des femmes à chaque élection. En moins de 20 ans, cette part a ainsi plus que triplé parmi les députés et elle a été multipliée par presque 6 parmi les sénateurs. En 2022, environ 37 % des députés et 35 % des sénateurs étaient des femmes. On observe le même résultat au niveau local. Immédiatement après l'introduction des lois sur la parité, la part des femmes parmi les conseillers régionaux a quasiment atteint 50 %. Pour les conseillers municipaux, elle a augmenté à chaque élection pour dépasser 40 % en 2020.

Ces augmentations sont la conséquence directe de la loi sur la parité votée en France le 6 juin 2000. Le tableau 1 présente les applications de cette loi pour tous les scrutins en France depuis cette date. Hormis le cas des élections départementales, la loi s'applique toujours au niveau des candidats et non des élus. C'est-à-dire qu'elle n'impose pas directement une obligation de résultat. Pour les scrutins de liste, la loi prescrit que les listes candidates contiennent 50 % de femmes. Aux élections législatives, elle incite les partis politiques à nommer 50 % de femmes au niveau national. Enfin, pour les élections départementales, les électeurs doivent élire un binôme paritaire dans chaque circonscription depuis 2015.

Ainsi, la loi sur la parité a indiscutablement permis d'augmenter le nombre des femmes en politique en France. Ces résultats ne sont pas très étonnants car ils dépendent seulement de la bonne application de la loi. Ce qui peut sembler plus surprenant, c'est qu'il n'y a pas 50 %

de femmes dans toutes ces positions après l'introduction de la loi alors qu'elle fixe un objectif à 50 %. Début 2020, malgré l'introduction de la loi sur la parité, il y a toujours plus d'hommes que de femmes dans toutes les positions politiques. Pourquoi ?

**Tableau 1 – Liste des scrutins en France et des mesures de parité**

Élections	Parité	Depuis quand ?	Que dit la loi ?
Municipales	Oui	2001	50 % de femmes sur les listes dans les communes de plus de 1 000 habitants
Sénatoriales	Oui	2001	50 % de femmes sur les listes dans les départements élisant plus de 3 sénateurs
Législatives	Oui	2002	50 % de femmes parmi les candidats pour un parti au niveau national
Régionales	Oui	2004	50 % de femmes sur les listes
Européennes	Oui	2004	50 % de femmes sur les listes
Départementales	Oui	2015	Binôme paritaire
Présidentielle	Non		

Source : établi par l'auteur à partir de <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/l-egal-acces-des-femmes-et-des-hommes-aux-mandats-electoraux-et-fonctions-electives2>

## **LA LOI SUR LA PARITÉ VISE-T-ELLE VRAIMENT À AVOIR 50 % DE FEMMES PARMIS LES ÉLUS ?**

Pour répondre à cette question, il faut revenir au texte de la loi sur la parité. Cette loi va introduire une exigence de parité à 50 % de candidats de chaque sexe pour la plupart des scrutins<sup>1</sup>. Elle va aussi contenir

1. Dans le cadre de ce livre, nous utilisons le terme « sexe » pour nous référer aux obligations introduites par la loi. Le terme « genre » est utilisé pour désigner la dimension sociale du sexe. Notons qu'à ce jour, la loi ne dit rien sur les personnes non binaires ou transgenres.

certaines dispositions – ou failles – permettant de la respecter tout en ayant moins de 50 % de femmes parmi les élus. Ces failles ont-elles été exploitées par les acteurs politiques ?

### ***Scrutins de liste : quand la loi oblige***

Les scrutins de liste correspondent aux élections où il faut voter pour une liste d'individus. En France, ils sont appliqués dans de nombreuses élections telles que les élections régionales, européennes, municipales dans les grandes communes et sénatoriales dans les grands départements.

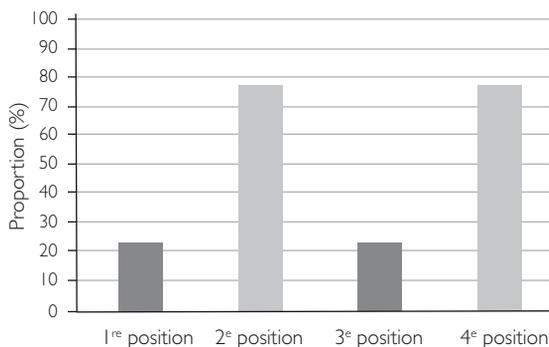
Comment la loi sur la parité s'est-elle appliquée aux scrutins de liste ? À partir de 2001, elle a obligé les listes candidates à présenter 50 % de femmes. Comme toutes les listes doivent être validées par une autorité administrative avant le scrutin, il a été facile de vérifier la bonne application de cette loi. Il s'est ensuivi une forte augmentation du nombre des femmes élues, comme on peut le voir sur la figure 1 pour les conseillers municipaux et régionaux<sup>2</sup>.

Mais pourquoi cette part reste-t-elle légèrement inférieure à 50 % ? La réponse est simple. Dans un scrutin de liste, les individus ont tous un rang d'élection et moins une liste reçoit de suffrages, moins les individus situés dans le bas de la liste ont des chances d'être élus. Ainsi, en plaçant les femmes en bas de la liste, on peut respecter la loi, c'est-à-dire avoir une liste avec 50 % de femmes candidates et, en même temps, élire moins de 50 % de femmes. Pour empêcher que toutes les femmes soient placées dans la moitié inférieure des listes, la loi impose une alternance stricte entre les femmes et les hommes. Si l'individu inscrit en tête de liste est un homme, le deuxième sera une femme, le troisième un homme, etc.

---

2. Pour les élections municipales, la loi sur la parité s'appliquait uniquement aux élections dans les communes de plus de 3 500 habitants ; ce seuil a été abaissé à 1 000 en 2014. Pour les élections sénatoriales, elle s'applique uniquement aux grands départements. Cela explique pourquoi la proportion de femmes élues est significativement inférieure à 50 % sur la figure 1.

En pratique, on observe que les premières positions dans les listes sont occupées de manière écrasante par les hommes. Ainsi, aux élections municipales, ces derniers sont largement majoritaires dans les positions impaires, à commencer par la 1<sup>re</sup> position, et les femmes dans les positions paires (figure 2). En 2020, seules 23 % des têtes de liste étaient des femmes et près de 77 % des hommes. La conséquence de ces nominations est que les hommes sont toujours légèrement plus nombreux parmi les élus dans les scrutins de liste.



**Figure 2 – Proportion de femmes selon leur position sur les listes aux élections municipales de 2020.**

Source : données du ministère de l'Intérieur.

Lecture : aux élections municipales de 2020, environ 23 % des têtes de liste étaient des femmes. Les hommes sont majoritaires dans les positions impaires (en noir) et les femmes sont majoritaires dans les positions paires (en gris).

Une autre stratégie mise en œuvre pour minimiser le nombre des femmes élues consiste à créer des listes dissidentes<sup>3</sup>. Cela fonctionne particulièrement bien dans le cas des listes de petite taille, comme aux élections sénatoriales où il est rare d'avoir plus de deux ou trois élus.

3. M. Sineau, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, 2011, p. 234.

Dans ce cas, avant l'introduction de la loi sur la parité, il était possible d'avoir un homme en première position et un en deuxième position. Après l'introduction de la parité, l'homme en deuxième position devrait être remplacé par une femme et se retrouver en troisième position. Si la liste n'obtient pas assez de voix pour élire trois individus, cela pourrait remettre en question l'élection du deuxième homme. La stratégie pour respecter la parité tout en gardant les deux hommes élus consiste à couper la liste en deux. L'homme qui aurait dû être en troisième position ira prendre la tête de la deuxième liste. Cela éparpille les voix entre les deux listes et rend possible l'élection de deux hommes : aucune femme n'est élue.

### ***Scrutins uninominaux : quand la loi incite***

Comment appliquer la parité lors d'élections où un seul individu est élu ? Une réponse innovante a été donnée pour les élections législatives. Celles-ci visent à élire 577 députés dans 577 circonscriptions. Autrement dit, il n'y a qu'un seul élu par circonscription. La loi sur la parité a incité les partis politiques à nommer 50 % de femmes à l'échelle du territoire. Si ce seuil n'était pas atteint, les partis s'exposent à devoir payer des amendes proportionnelles à leur déviation vis-à-vis du seuil.

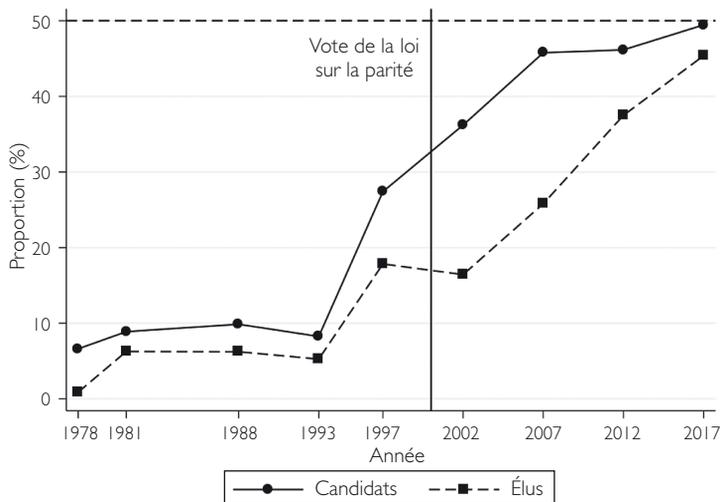
Que s'est-il passé ? J'ai essayé de répondre à cette question en analysant la période 1978-2017 en France<sup>4</sup>. Les figures 3 et 4 montrent l'évolution de la part des femmes parmi les candidats et les élus des deux principaux partis de la vie politique française durant cette période<sup>5</sup>. Pour le Parti socialiste (figure 3), la proportion des femmes parmi les candidats est ainsi passée d'environ 30 % en 1997 à 36 % en 2002, puis 45 % en

---

4. Q. Lippmann, « Are gender quotas on candidates bound to be ineffective ? », 2021.

5. L'analyse est concentrée sur le Parti socialiste et sur le principal parti de droite (aujourd'hui appelé Les Républicains) car ces deux partis ont emporté plus de 85 % des sièges disponibles à l'Assemblée nationale durant la période 1978-2017.

2007 avant d'atteindre près de 50 % en 2017. Dans le même temps, la proportion des femmes parmi les élues a d'abord stagné à environ 18 % entre 1997 et 2002, augmentant ensuite à chaque élection. Elle atteignait près de 45 % en 2017.



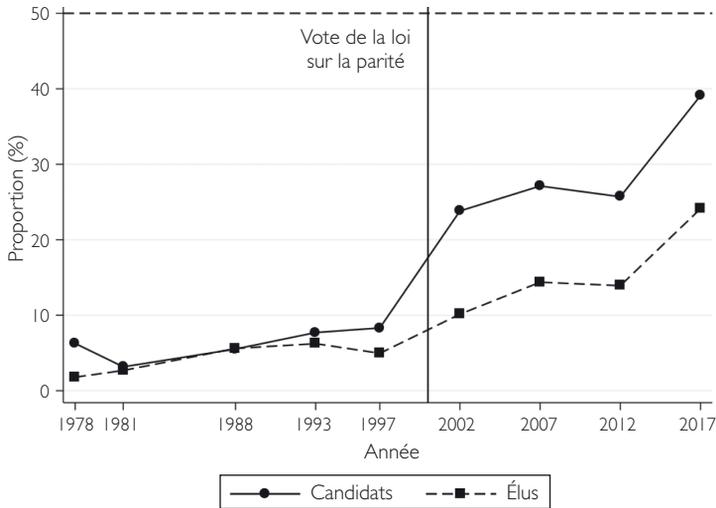
**Figure 3 – Proportion de femmes nommées aux élections législatives par le Parti socialiste et proportion des élues.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.

Pour Les Républicains (figure 4), on observe également un écart saisissant entre la part des femmes candidates et la part des femmes élues<sup>6</sup>. La part des femmes candidates est passée de moins de 10 % en 1997 à 25 % en 2002, pour atteindre près de 40 % en 2017. La part des femmes élues

6. Le parti Les Républicains ayant été créé en 2015 pour remplacer l'Union pour un mouvement populaire (UMP), on utilise ici les données portant sur l'UMP pour la période 2002-2015. Pour la période antérieure à 2002, on utilise les données portant sur Le Rassemblement pour la République (RPR).

est restée significativement plus basse : elle n'atteignait que 10 % en 2002 et près de 25 % en 2017.



**Figure 4 – Proportion de femmes nommées aux élections législatives par Les Républicains et proportion des élus.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur

Au vu de ce graphique, deux questions se posent : comment les partis font-ils pour nommer moins de 50 % de femmes parmi les candidats malgré la loi sur la parité ? Comment expliquer qu'il y ait significativement plus de femmes parmi les candidats que parmi les élus ?

La réponse à la première question peut paraître surprenante. Les partis politiques ont préféré – et pour certains préfèrent toujours – payer des pénalités financières liées au non-respect de la parité aux législatives plutôt que de nommer 50 % de femmes. En réalité, l'aide publique aux partis dépend des résultats électoraux et de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe. Plus un parti reçoit de voix et a d'élus, plus

son aide publique est élevée. Dans le même temps, plus l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe est important, plus l'aide publique est réduite. Les partis peuvent effectuer un calcul les amenant à préférer payer des pénalités financières s'ils considèrent qu'ils auraient eu des résultats significativement moins bons en nommant des femmes (ou s'ils ne souhaitent tout simplement pas nommer des femmes)<sup>7</sup>. Le tableau 2 montre le montant de ces pénalités financières en 2022. Parmi les six principaux partis ou mouvements politiques, elles étaient positives pour seulement deux d'entre eux : Les Républicains et la France insoumise. Ces pénalités représentaient respectivement 13,6 % et 5,7 % du montant de l'aide publique reçue. Dans le passé, d'autres partis ont également vu une fraction de leur aide supprimée. Par exemple, ces pénalités représentaient environ 4 % du budget du Parti socialiste en 2002, 2 % en 2012 et 0 en 2017. Le montant des pénalités financières applicables a été relevé à plusieurs reprises depuis 2002, ce qui a contribué à l'augmentation du nombre des femmes candidates, mais il n'est visiblement toujours pas assez dissuasif.

**Tableau 2 – Montant de l'aide publique et des pénalités financières (en euros) liées au non-respect de la parité pour les six principaux partis ou mouvements politiques en France en 2022**

Partis et mouvements politiques	Montant de l'aide publique	Montant des pénalités financières	Ratio pénalités financières/Aide publique
La République en marche	20 981 736	0	0
Les Républicains	13 048 417	1 787 354	13,6 %
Parti socialiste	5 946 460	0	0
Rassemblement national	5 179 574	0	0
Mouvement démocrate	5 056 240	0	0
La France insoumise	4 385 898	252 443	5,7 %

Source : données de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

7. M. Sineau, « La parité législative en France, 2002-2007 : Les stratégies partisanes de contournement de la loi », 2008.

Quant à savoir pourquoi il y a toujours plus de femmes parmi les candidates que parmi les élues, la réponse est plus subtile. La loi a certes incité les partis politiques à nommer 50 % de femmes parmi les candidats au niveau national, mais elle n'a jamais indiqué à quel endroit. Les partis politiques ont ainsi la possibilité de nommer des femmes dans des circonscriptions où ils savent à l'avance qu'elles ne gagneront pas.

Afin de montrer l'existence de ces stratégies de nomination, j'ai estimé un modèle calculant la probabilité pour un parti politique de gagner une circonscription en fonction des résultats passés<sup>8</sup>. Ensuite, j'ai divisé les circonscriptions en deux groupes de taille égale : l'un rassemblant les circonscriptions faciles à gagner où la probabilité de l'emporter est forte (supérieure à la médiane) et l'autre, les circonscriptions difficiles à gagner où la probabilité de l'emporter est faible (inférieure à la médiane). Puis j'ai mesuré l'évolution de la proportion de femmes nommées dans ces deux types de circonscription au cours de la période 1993-2017. Pour les deux partis politiques majeurs durant cette période, la proportion de femmes candidates a particulièrement augmenté dans les circonscriptions difficiles à gagner (figures 5 et 6).

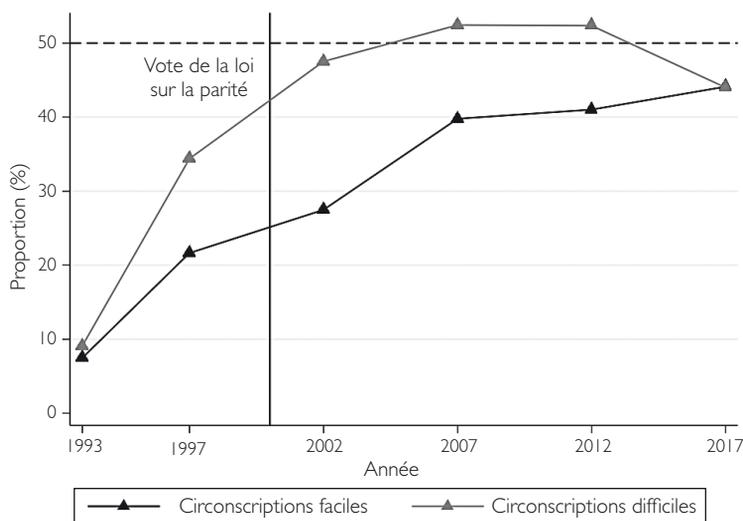
Pour le Parti socialiste (figure 5), la proportion des femmes candidates est passée d'environ 35 % à presque 50 % de 1997 à 2002 dans les circonscriptions difficiles, alors qu'elle n'augmentait que de 21 % à 28 % dans les circonscriptions faciles à gagner. Au cours des élections suivantes, on observe une réduction de l'écart de nomination entre ces deux types de circonscription. En 2012, le Parti socialiste a nommé un peu plus de 50 % de femmes dans les circonscriptions difficiles, et environ 40 % dans les circonscriptions faciles. En 2017, il semble y avoir eu autant de femmes que d'hommes dans les deux types de circonscriptions.

Pour Les Républicains (figure 6), l'écart est plus flagrant. La proportion de femmes dans les circonscriptions difficiles à gagner a plus que

---

8. Q. Lippmann, « Are gender quotas on candidates bound to be ineffective ? », 2021.

triplé entre 1997 et 2002, passant d'environ 10 % à plus de 35 %, alors qu'elle a augmenté plus modérément dans les circonscriptions faciles à gagner (6 à 12 %). De plus, l'écart a persisté pour toutes les élections suivantes. En 2017, on trouve près de 50 % de femmes candidates dans les circonscriptions difficiles et moins de 30 % dans les circonscriptions faciles à gagner.

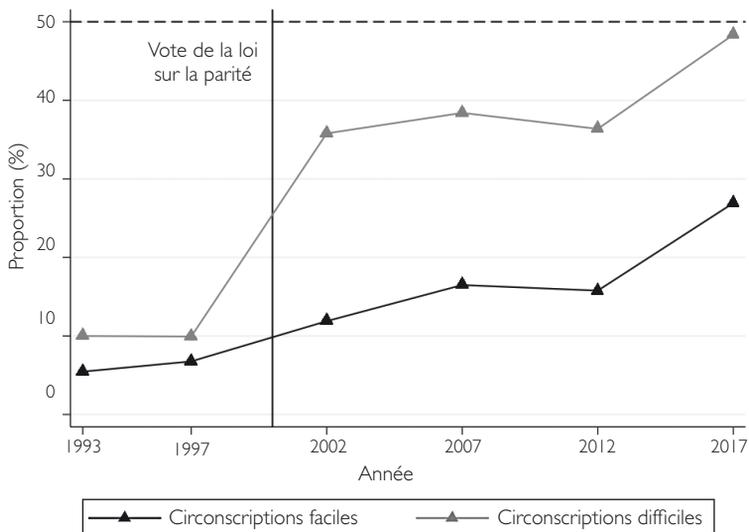


**Figure 5 – Proportion de femmes nominées par le Parti socialiste selon la difficulté de gagner une circonscription.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.

Ces stratégies de nomination sont loin d'être spécifiques aux principaux partis ayant dominé la vie politique française au cours des dernières décennies. En 2002 et 2007, la plupart des partis politiques ont nommé plus d'hommes dans des circonscriptions « gagnantes » et ont laissé les

femmes dans les circonscriptions les plus difficiles<sup>9</sup>. Ce phénomène peut être observé aussi bien au sein des partis de gauche que de droite.



**Figure 6 – Proportion de femmes nommées par Les Républicains selon la difficulté de gagner une circonscription.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.

### À l'étranger

L'existence de stratégies pour réduire l'impact de la parité est un fait bien établi au niveau international. Des résultats très semblables à ceux de la France ont ainsi été observés en Espagne. Au niveau local, les femmes sont

9. M. Sineau, « La parité législative en France, 2002-2007 : Les stratégies partisans de contournement de la loi », 2008 ; M. Rainbow, « Why didn't parity work ? A closer examination of the 2002 elections results », 2004.

plus souvent nommées dans le bas des listes de candidats<sup>10</sup>. Au niveau parlementaire, les partis politiques nomment plus souvent les femmes dans des positions désavantageuses<sup>11</sup>. Ces phénomènes ont également été observés dans d'autres pays tels que le Canada, la Corée du Sud ou le Royaume-Uni<sup>12</sup>.

Ainsi, la parité impose certes des obligations de nommer 50 % de femmes parmi les candidats, mais elle contient aussi des dispositions qui permettent de ne pas avoir 50 % de femmes parmi les élus. Lors des scrutins de liste, cela consiste à inclure des femmes dans des positions plus basses sur la liste ou alors à créer une liste concurrente. Lors des scrutins où un seul individu est élu, cela consiste à nommer des femmes candidates dans des circonscriptions difficiles à gagner.

### **POURQUOI LES PARTIS POLITIQUES CHERCHENT-ILS À ÉVITER LA PARITÉ ?**

Les partis politiques et autres acteurs politiques mettent en place des stratégies pour réduire l'impact de la parité. Pourquoi ? Cette question a été très largement étudiée par les chercheurs qui ont retenu trois hypothèses.

La première est d'ordre institutionnel. Elle consiste à dire que les femmes sont simplement nommées là où il y a des places libres. Ces places s'avèrent plus désavantageuses car les places déjà occupées par un élu correspondent le plus souvent aux circonscriptions faciles à gagner. Les partis politiques privilégieraient ainsi les candidats sortants au détriment

10. M. Bagues et P. Campa, « Can gender quotas in candidate lists empower women ? Evidence from a regression discontinuity design », 2021.

11. B. Esteve-Volart et M. Bagues, « Are women pawns in the political game ? Evidence from elections to the Spanish Senate », 2012.

12. M. Thomas et M.-A. Bodet, « Sacrificial lambs, women candidates, and district competitiveness in Canada », 2013 ; J. Yoon et K-Y. Shin, « Mixed effects of legislative quotas in South Korea », 2015 ; J. Wäckerle, « Parity or patriarchy ? The nomination of female candidates in British politics », 2022.

des nouveaux candidats, souvent de sexe féminin. C'est l'argument avancé par Jean-François Copé, à la tête de l'UMP en 2012, lorsqu'il répondait aux questions des journalistes sur le non-respect de la parité aux législatives : « Je plaide coupable avec regret, c'est un arbitrage que nous avons eu à rendre et qui était difficile dès lors que nous avions 317 députés sortants et qu'une bonne part d'entre eux se représentent<sup>13</sup>. » Cet argument est assez commode car il implique que les stratégies de nomination n'ont rien à voir avec le genre des candidats, mais sont entièrement déterminées par un calcul rationnel aboutissant à privilégier les sortants et à nommer l'individu ayant le plus de chances de gagner.

Dans une publication récente, j'ai cherché à tester la validité de cet argument<sup>14</sup>. Je me suis concentré sur les circonscriptions où il n'y a pas d'élu sortant. L'idée étant que même si ces circonscriptions sont désavantageuses en moyenne, certaines restent gagnables et d'autres non. Si Jean-François Copé disait vrai, nous aurions dû constater que les femmes sont aussi nombreuses à être nommées dans les circonscriptions gagnables que dans celles ingagnables. En pratique, ce n'est pas ce que l'on observe. Parmi les circonscriptions sans élu sortant, les femmes sont plus souvent nommées dans les « ingagnables ». On pourrait penser que cela est dû à leur inexpérience en politique. Mais ce n'est pas non plus le cas. Les hommes inexpérimentés ont toujours plus de chances d'être investis dans de meilleures circonscriptions que les femmes inexpérimentées. Autrement dit, ni la présence d'un élu sortant, ni l'expérience politique ne semblent en mesure d'expliquer entièrement les stratégies qui conduisent les partis à nommer les femmes dans des circonscriptions désavantageuses. Comment l'expliquer ?

---

13. [https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/05/21/legislatives-la-parite-non-respectee-a-l-ump-cope-plaide-coupable\\_1704565\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/05/21/legislatives-la-parite-non-respectee-a-l-ump-cope-plaide-coupable_1704565_823448.html)

14. Q. Lippmann, « Are gender quotas on candidates bound to be ineffective ? », 2021.

La deuxième hypothèse avancée par les chercheurs est du côté de l'offre. C'est celle du bassin de candidats. Elle consiste à dire que les partis politiques ne disposent pas de l'offre de candidates qualifiées pouvant être nommées en politique. Cet argument est certainement vrai à court terme. Bousculés par les réformes de la parité au début des années 2000, les partis politiques n'ont pas eu le temps de s'adapter et doivent réagir immédiatement avec les ressources humaines dont ils disposent. Néanmoins, comment expliquer que les partis politiques puissent encore manquer de femmes candidates pour les législatives de 2017, soit 17 ans après le vote des lois sur la parité ? Les partis devraient avoir eu le temps de trouver des femmes qualifiées, d'autant que durant ce laps de temps, le nombre des femmes élues a augmenté à toutes les élections, donnant l'opportunité aux partis politiques de découvrir de nouveaux talents. Comme l'ont noté D. Dahlerup et L. Freidenvall, dans un panorama de la mise en place des quotas en politique au niveau européen : « si les partis politiques ne cherchent pas de femmes, ils n'en trouveront pas »<sup>15</sup>.

La troisième hypothèse repose sur l'idée de discrimination. Celle-ci pourrait émaner des électeurs eux-mêmes qui voteraient moins pour les femmes, ou bien des directions des partis politiques qui privilégieraient les candidatures masculines. Les recherches les plus récentes ont mis au jour plusieurs preuves de ces comportements discriminatoires par les électeurs. En France, T. Le Barbanchon et J. Sauvagnat ont étudié ces biais dans le cadre des élections législatives<sup>16</sup>. Ils montrent d'abord que les femmes obtiennent moins de voix dans les communes où les attitudes sexistes prévalent et où l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé. Puis, ils étudient les stratégies de nomination des partis politiques et trouvent que ces partis s'adaptent aux préférences

---

15. D. Dahlerup et L. Freidenvall, *Electoral Gender Quota Systems and their Implementation in Europe*, 2011.

16. T. Le Barbanchon et J. Sauvagnat, « Electoral competition, voter bias, and women in politics », 2022.

des électeurs. Dans les régions où les électeurs sont les plus sexistes, les partis politiques nominent relativement moins de femmes de manière à maximiser leurs chances de gagner. L'existence d'un biais des électeurs français a également été montrée lors des élections départementales<sup>17</sup>. Depuis 2015, un binôme homme-femme se présente et les noms des deux candidats apparaissent dans l'ordre alphabétique sur le bulletin de vote. Lorsque le premier nom est celui d'une femme, les électeurs votent moins souvent pour le binôme. Mais cela est vrai seulement pour les candidats de droite, ce qui laisse penser que les électeurs de ce bord politique sont peut-être plus biaisés à l'encontre des femmes que les autres électeurs.

La preuve que les candidatures masculines sont directement privilégiées par les partis politiques a aussi été apportée dans d'autres contextes que la France. Cela pourrait être dû à des attitudes sexistes à l'encontre des femmes, mais aussi aux réseaux de recrutement qui favorisent les hommes. En Espagne, la nomination de femmes dans des positions défavorables pourrait s'expliquer par l'existence de réseaux de « *old boys* », c'est-à-dire des groupes d'hommes installés à la tête des partis qui se favorisent mutuellement<sup>18</sup>. Aux États-Unis, les partis politiques semblent également plus enclins à sélectionner des hommes du fait des réseaux de recrutement traditionnels qui sont moins favorables aux femmes<sup>19</sup>.

17. J. B. Eymeoud et P. Vertier, « Gender biases : Evidence from a natural experiment in French local elections », 2017.

18. B. Esteve-Volart et M. Bagues, « Are women pawns in the political game ? Evidence from elections to the Spanish Senate », 2012. Pour la France, voir M. Larrère et A. Lorriaux, *Des intrus en politique*, 2018, p. 75.

19. M. Crowder-Meyer, « Gendered recruitment without trying : How local party recruiters affect women's representation », 2013.

## **LA PARITÉ A-T-ELLE BRISÉ OU DÉPLACÉ LE PLAFOND DE VERRE EN POLITIQUE ?**

La parité augmente le nombre des femmes en politique. Cela est vrai malgré la résistance des acteurs politiques pour réduire l'impact de la loi sur la parité. Mais que deviennent ces femmes une fois entrées en politique ? Progressent-elles vers des positions de pouvoir pour lesquelles la parité ne s'applique pas ? Ou restent-elles bloquées dans les positions visées par la parité ?

### ***L'argument de l'effet d'accélération***

Répondre à ces questions revient à tester l'argument de l'effet d'accélération. Cet argument soutient qu'en augmentant le nombre de femmes en politique, on enclencherait une dynamique permettant aux femmes de progresser vers des positions de pouvoir non visées par la parité. La parité donnerait ainsi l'impulsion nécessaire pour éradiquer les inégalités en politique.

Cet argument est séduisant, mais sa validité reste douteuse. Tout dépend des raisons qui expliquent la sous-représentation des femmes en politique<sup>20</sup>. Si les femmes sont absentes des positions de pouvoir à cause de la discrimination à leur encontre, alors l'effet d'accélération pourrait avoir lieu. La parité introduirait des femmes en politique peut-être moins enclines à discriminer les autres femmes, et les hommes découvrirait que les femmes sont aussi compétentes qu'eux et par conséquent les discriminaient moins. De la même manière, si le seul obstacle à la progression vers les positions politiques les plus élevées tenait à la plus faible expérience des femmes en politique, alors la parité leur permettrait de combler ce manque et de progresser vers les postes les plus convoités.

Mais il n'est pas sûr que l'absence des femmes dans les positions de pouvoir tienne entièrement à la discrimination ou à la plus faible expérience

20. M. Bertrand, « Coase lecture. The Glass Ceiling », 2018.

des femmes dans des positions subalternes. Les femmes pourraient être handicapées par le caractère chronophage des positions les plus élevées dans la hiérarchie qui sont incompatibles avec leurs plus grandes responsabilités familiales. Les femmes pourraient aussi être moins ambitieuses que les hommes et moins désireuses d'occuper ces positions de pouvoir. Dans ces deux cas, introduire la parité n'entraînerait pas d'effet d'accélération.

### ***Le cas des élections municipales en France***

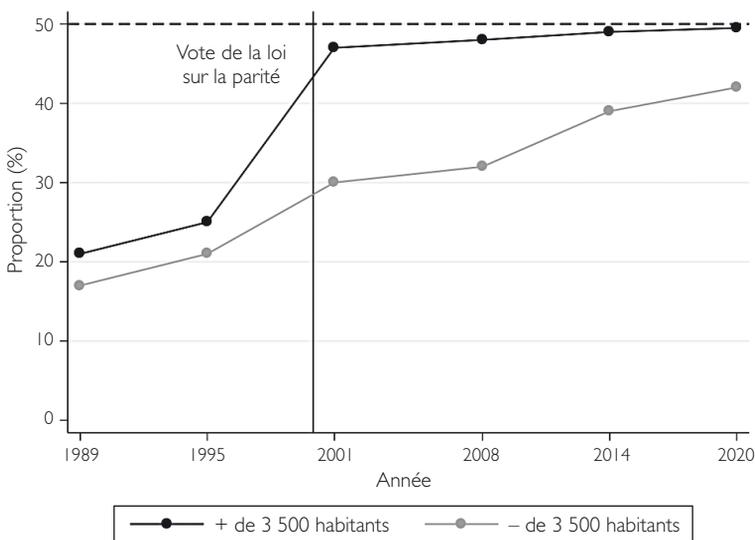
Pour tester la validité de cet argument, je me suis intéressé à l'évolution de la présence des femmes dans les conseils municipaux en France<sup>21</sup>. Un conseil municipal dispose d'une hiérarchie claire où les conseillers municipaux occupent la base et le/la maire est à son sommet. Depuis 2001, la loi impose que les listes candidates aux élections municipales contiennent 50 % de femmes. Cette loi a deux particularités : (i) elle ne s'impose qu'aux communes de plus de 3 500 habitants (plus de 1 000 depuis 2014) et (ii) elle n'impose aucune restriction sur le sexe du futur maire. Elle fournit donc un cadre idéal pour tester l'argument de l'effet d'accélération. Si cet effet est avéré, on devrait observer à la fois une augmentation du nombre des femmes conseillères municipales et du nombre des femmes maires occupant l'échelon hiérarchique supérieur dans les communes de plus de 3 500 habitants. Si l'effet n'existe pas, on devrait observer seulement une augmentation du nombre de femmes conseillères municipales et aucune évolution sur la position de maire.

La réponse est donnée par la comparaison entre les figures 7 et 8. Elle fait apparaître l'augmentation de la proportion de femmes parmi les conseillers municipaux (figure 7) et parmi les maires (figure 8) dans les communes de plus et de moins de 3 500 habitants. Après 2001, on observe une très nette augmentation de la proportion de femmes parmi les conseillers municipaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.

---

21. Q. Lippmann, « Les politiques de quotas en faveur des femmes ont-elles brisé ou surélevé le plafond de verre ? », 2018.

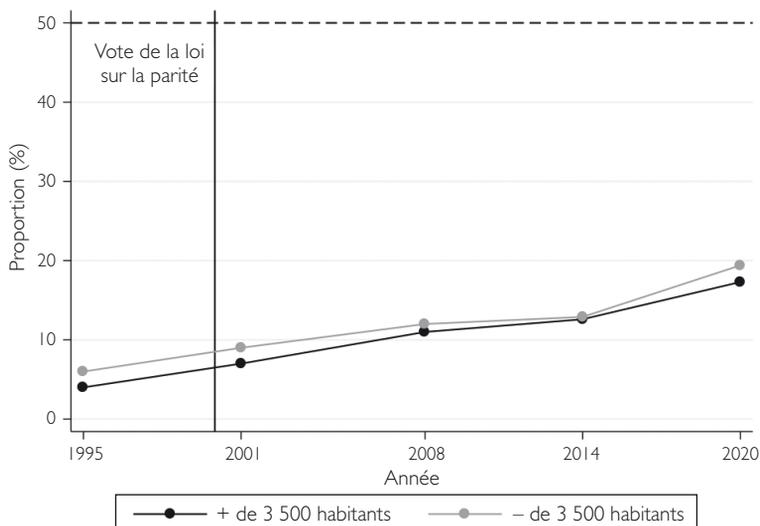
Leur proportion double et passe d'environ 25 % à près de 50 %. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, non visées par la loi sur la parité jusqu'en 2014, il semble y avoir eu une légère augmentation mais aucunement comparable, passant de 20 % à près de 30 %<sup>22</sup>. Ainsi, la base de la pyramide s'est largement féminisée à la suite de l'introduction de la loi sur la parité dans les communes initialement visées par la loi. *Quid* du sommet de la hiérarchie ?



**Figure 7 – Proportion de femmes parmi les conseillers municipaux selon la taille de la commune.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.

22. Les communes de 1 000 à 3 500 habitants ont dû également appliquer la parité au sein des listes candidates à partir de 2014. Cela explique en partie l'augmentation de la part des femmes conseillères municipales dans les petites communes en fin de période.



**Figure 8 – Proportion de femmes parmi les maires selon la taille de la commune.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.

Dans la figure 8, on note que la proportion de femmes maires est restée très semblable dans les communes de plus et de moins de 3 500 habitants de 1995 à 2020. Autrement dit, l'augmentation du nombre des femmes conseillères municipales n'a eu aucun impact significatif sur le nombre des femmes maires. On pourrait penser que c'est parce qu'il faut du temps aux femmes nouvellement élues pour acquérir de l'expérience politique et se décider à devenir maires. Pourtant, il n'y a aucun effet ni à court terme en 2001, ni à plus long terme en 2014 ou en 2020 par exemple. Dans les conseils municipaux en France, la parité n'a pas brisé mais seulement surélevé le plafond de verre en politique<sup>23</sup>.

23. La sous-représentation des femmes politiques dans le haut de la hiérarchie

Pourquoi les femmes ne deviennent-elles pas maire ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord remarquer que les femmes sont très peu nombreuses à candidater à la position de maire. Comme on l'a vu plus haut (figure 2), seuls 23 % des listes candidates sont dirigées par une femme qui vise explicitement la position de maire d'une commune. Le problème intervient donc en amont de l'élection du conseil municipal. Reformulons la question : pourquoi les femmes ne sont-elles pas plus nombreuses à être candidates à la position de maire ?

En analysant les données des élections municipales en France, J. Lassébie soutient que ce serait parce que les femmes ne restent pas assez longtemps en politique<sup>24</sup>. Elle montre que les femmes sont significativement plus nombreuses que les hommes à quitter la politique après un seul mandat. Cela les empêcherait d'acquérir une expérience solide et de pouvoir prétendre à la position de maire. Pourquoi les femmes quitteraient la politique plus vite que les hommes ? Plusieurs réponses sont possibles. Les obligations (notamment familiales) en dehors de la politique pourraient les pousser à l'abandon. La plus forte opposition sexiste à laquelle elles font face dans la sphère politique pourrait également les décourager. Ce dernier mécanisme est intéressant car il résonne avec les résultats d'études dans d'autres pays. Ainsi, en Italie, les femmes maires démissionnent plus souvent que les hommes car elles font face à une plus forte contestation au sein du conseil municipal<sup>25</sup>. Cette contestation est plus forte dans les régions les plus sexistes et dans les conseils municipaux entièrement masculins, suggérant que c'est le fait que le maire soit une femme qui pose problème.

---

fait écho à la situation des femmes en entreprise. Sur ce sujet, voir D. Meurs, « Hommes/Femmes. Une impossible égalité professionnelle ? », 2014.

24. J. Lassébie, « Gender quotas and the selection of local politicians : Evidence from French municipal elections », 2020.

25. S. Gagliarducci et M. D. Paserman, « Gender interactions within hierarchies : evidence from the political arena », 2012.

## À l'étranger

De nombreux pays ont introduit des réformes comparables à celle de la France dans les conseils municipaux. En Europe, c'est le cas de l'Espagne qui a introduit un quota de 40 % en 2004, de l'Italie qui a fixé un quota de 33 % en 2012 et de la Suède où un quota de 50 % est en place depuis 1994. Que s'est-il passé dans ces pays ?

Pour les deux pays les plus proches de la France que sont l'Espagne et l'Italie, les conséquences de la parité sont quasiment identiques à celles de la France. En Espagne, les quotas sur les listes des conseils municipaux ont certes permis d'augmenter le nombre des femmes conseillères municipales, mais ils n'ont eu aucun effet sur le nombre des femmes maires élues<sup>26</sup>. De la même manière en Italie, les quotas ont mécaniquement augmenté le nombre des femmes conseillères municipales, mais ils n'ont pas permis d'accroître la part des femmes maires<sup>27</sup>. Ces résultats sont très similaires à ceux observés en France et laissent penser que la parité ne fait que déplacer les barrières d'accès aux positions politiques vers des positions plus élevées où elle ne s'applique pas.

Pourtant, en Suède, des chercheurs ont montré que ces quotas avaient amené à la fois une augmentation significative du nombre des femmes conseillères municipales et du nombre des femmes maires<sup>28</sup>. L'effet d'accélération semblait donc bel et bien présent. Qu'est-ce qui explique cette différence ?

Plusieurs hypothèses sont plausibles. La première serait liée aux différences culturelles et institutionnelles sur le rôle des femmes. En Suède, près de 81 % des femmes sont sur le marché du travail contre

26. M. Bagues et P. Campa, « Can gender quotas in candidate lists empower women? Evidence from a regression discontinuity design », 2021.

27. S. Spaziani, « Can gender quotas break the glass ceiling? Evidence from Italian municipal elections », 2022.

28. D. Z. O'Brien et J. Rickne, « Gender quotas and women's political leadership », 2016.

respectivement environ 71 % en Espagne, 70 % en France et 55 % en l'Italie. Dans ces trois pays, les femmes font certainement face à de plus fortes barrières pour prendre un poste à responsabilité. Ces barrières pourraient inclure les aides à la garde d'enfants qui sont moins développées qu'en Suède, une division plus inégale du travail domestique au sein du couple ou des attitudes plus défavorables à l'encontre des femmes dans des positions de pouvoir. La deuxième hypothèse serait liée au processus de recrutement des politiciens. En Suède, ce processus est plus transparent qu'ailleurs et permet de réduire l'influence d'individus opposés à l'entrée des femmes en politique. Enfin, la troisième hypothèse repose sur la perception différente de la parité entre la Suède et les trois autres pays. En Suède, la parité au niveau local a été adoptée spontanément par les partis politiques sans qu'il soit nécessaire d'imposer une loi coercitive comme dans les trois autres pays. Cela pourrait être dû à des différences dans l'importance accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela pourrait aussi résulter d'une forte pression de la société civile, et en particulier des mouvements féministes, amenant les partis politiques à craindre de perdre des voix lors de futures élections. Mais dans tous les cas, les partis politiques suédois pourraient s'être sentis plus engagés et impliqués dans le respect de l'esprit de la parité, amenant des femmes à accéder aux positions de pouvoir les plus convoitées.

### **Encadré 1 – L'effet d'accélération dans les entreprises**

De nombreux pays ont introduit des quotas dans les conseils d'administration des grandes entreprises. Par exemple, en France, la loi dite « Copé-Zimmermann » introduite en 2011 a fixé un objectif de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises d'ici 2017. Observe-t-on l'effet d'accélération ?

L'étude la plus complète sur cette question a été menée dans le cadre de la Norvège où une loi très semblable à la loi

Copé-Zimmermann a été votée en 2003<sup>29</sup>. Cette loi a imposé aux entreprises d'inclure 40 % de femmes au sein des conseils d'administration d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les auteurs de cette étude montrent que cette loi a certes augmenté le nombre des femmes dans les conseils d'administration mais aussi qu'elle n'a eu aucun effet sur les positions les plus élevées au sein de l'entreprise. L'effet d'accélération ne semblait donc pas observable en entreprise.

---

29. M. Bertrand, S. Black, S. Jensen et A. Lleras-Muney, « Breaking the glass ceiling ? The effect of board quotas on female labour market outcomes in Norway », 2019.

## 2. L'exercice du pouvoir par les femmes

### LES FEMMES EN POLITIQUE DÉFENDENT-ELLES PLUS LES INTÉRÊTS DES FEMMES DANS LA POPULATION ?

Les défenseurs de la parité soutiennent que l'identité des politiciens détermine leurs priorités et les politiques publiques qu'ils mettent en place. Selon cet argument, les femmes politiques défendraient plus les intérêts des femmes dans la population. Introduire la parité permettrait ainsi de bénéficier de politiques publiques qui prennent mieux en compte les intérêts des femmes dans la population. D'où vient cet argument ? Est-il valide ?

#### *L'existence d'un intérêt commun aux femmes*

L'argument que les femmes politiques défendraient plus les intérêts des femmes dans la population repose sur une idée : l'existence d'un intérêt commun aux femmes qui différerait de celui des hommes. Comme les femmes n'ont pas les mêmes expériences, ne sont pas exposées aux mêmes risques et n'ont pas les mêmes contraintes biologiques que les hommes, elles n'auraient pas les mêmes intérêts que les hommes. Si cette idée est extrêmement influente, elle reste parfois contestée au motif qu'elle réduirait les individus à une seule dimension – le genre – alors que cette dimension contiendrait une multitude de situations différentes ou qu'elle serait secondaire par rapport à d'autres dimensions telles que la position sociale<sup>30</sup>.

Lorsque l'on interroge les femmes et les hommes sur l'importance qu'ils attachent à différents sujets, on observe souvent des différences nettes. Mais que sait-on sur les priorités en politique ? P. Funk et C. Gathman ont essayé de répondre à cette question en étudiant les votes des individus

---

30. L. Bereni et E. Lépinard, « "Les femmes ne sont pas une catégorie". Les stratégies de légitimation de la parité en France », 2004 ; L. Wängnerud, « Women in parliaments : Descriptive and substantive representation », 2009.

en Suisse<sup>31</sup>. Ce pays est bien connu pour sa démocratie directe qui conduit les citoyens à s'exprimer plusieurs fois par an sur des thématiques précises. Les deux chercheuses ont étudié le vote des femmes et des hommes suisses lors de 185 référendums tenus entre 1981 et 2003. Les résultats de cette étude révèlent l'existence d'une différence claire entre les priorités politiques des femmes et des hommes dans la population. Les thématiques liées à l'environnement, la santé, l'armée ou les prestations sociales figurent parmi les plus clivantes, celles où les différences sont les plus fortes. Ces divergences se reflètent-elles dans les priorités des politiciens ?

### ***L'expérience des positions réservées aux femmes en Inde***

Le contexte de l'Inde fournit un cadre pour répondre à cette question. En 1992, l'Inde a modifié sa constitution pour introduire un quota augmentant le nombre des femmes en politique. Ce quota consistait à réserver aux femmes un tiers de l'équivalent des positions de maires (*Pradhan*). Dans une société où elles sont largement absentes de la vie politique, certains villages allaient être obligés d'élire une femme à la position la plus prestigieuse et la plus puissante au niveau local. Les villages ont dû se soumettre à ce quota par roulement. Lors de la première élection suivant l'introduction du quota, un tiers des villages ont dû élire une femme à leur tête, puis lors de la seconde élection, un autre tiers a été sélectionné et ainsi de suite. Par ailleurs, l'ordre de participation des villages a été déterminé de manière aléatoire.

Dans un célèbre article publié en 2004, R. Chattopadhyay et E. Duflo ont utilisé le contexte de cette loi pour quantifier l'impact des femmes sur les décisions politiques<sup>32</sup>. Ils ont récolté des données sur les infrastructures mises en place dans plusieurs dizaines de villages indiens. Puis,

31. P. Funk et C. Gathmann, « Gender gaps in policy making : Evidence from direct democracy in Switzerland », 2015.

32. R. Chattopadhyay et E. Duflo, « Women as policy makers : Evidence from a randomized policy experiment in India », 2004.

ils ont comparé les choix politiques faits par les villages qui avaient dû subitement élire une femme à leur tête avec ceux des villages qui n'avaient aucune obligation d'élire une femme. Comme l'ordre de participation des villages au quota avait été décidé aléatoirement, cette comparaison a permis d'identifier l'impact causal de l'élection d'une femme.

Les deux chercheurs ont montré que les villages dirigés par une femme investissent plus dans des infrastructures bénéficiant plus aux femmes telles celles liées à l'eau potable et aux routes. Ils ont mis en évidence que ces différences n'étaient pas liées à l'inexpérience des femmes ou à leur milieu socio-économique, mais qu'elles semblaient dues uniquement à leur genre. Ces résultats sont ainsi passés à la postérité comme les premiers à avoir apporté une preuve causale du fait que les femmes politiques prennent des décisions différentes de celles des hommes. Le débat est-il clos pour autant ?

Non, car ces résultats pourraient très bien ne pas être reproduits dans un autre pays en développement et encore moins dans les pays occidentaux. L'Inde reste une société dans laquelle les différences entre femmes et hommes sont très marquées. Il est donc possible que les femmes politiques prennent des décisions différentes seulement dans un tel contexte. Que disent les études dans le cadre des pays occidentaux ?

### ***En France : les femmes parlementaires portent-elles des amendements différents de ceux des hommes ?***

Dans des travaux récents, je me suis intéressé au cas de la France. J'ai voulu savoir si les femmes élues au Parlement fabriquent des lois différentes de celles des hommes<sup>33</sup>. J'ai analysé tous les amendements discutés au Parlement de 2002 à 2017, à l'Assemblée nationale et au Sénat. J'ai ensuite utilisé des méthodes d'analyse de texte pour classer tous les amendements par thème, puis calculer la part relative des femmes travaillant sur chacun de ces thèmes. Les résultats sont présentés dans la figure 9.

33. Q. Lippmann, « Gender and lawmaking in times of quotas », 2022.



**Figure 9 – La division sexuée du travail parlementaire à l'Assemblée nationale.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données de l'Assemblée nationale.

Lecture : pour la première ligne, la probabilité qu'une femme députée présente au moins un amendement sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes est supérieure de 75 % à celle d'un homme.

On observe que le thème où les différences sexuées sont les plus marquées est précisément celui de l'égalité femmes-hommes. La première

ligne de la figure 9 montre qu'au cours d'un mandat, la probabilité qu'une femme députée présente au moins un amendement sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes est supérieure de 75 % à celle d'un homme (40 % des femmes le font contre 23 % des hommes). Les questions liées à l'enfance viennent en deuxième position, les femmes ont 25 % plus de chances qu'un homme de présenter au moins un amendement sur ce sujet. Pour les thématiques liées à l'immigration et à la santé, les femmes députées ont environ 10 % plus de chances que les hommes de présenter au moins un amendement. Ces thématiques arrivent devant celles de la famille pour laquelle les différences sexuées sont relativement faibles.

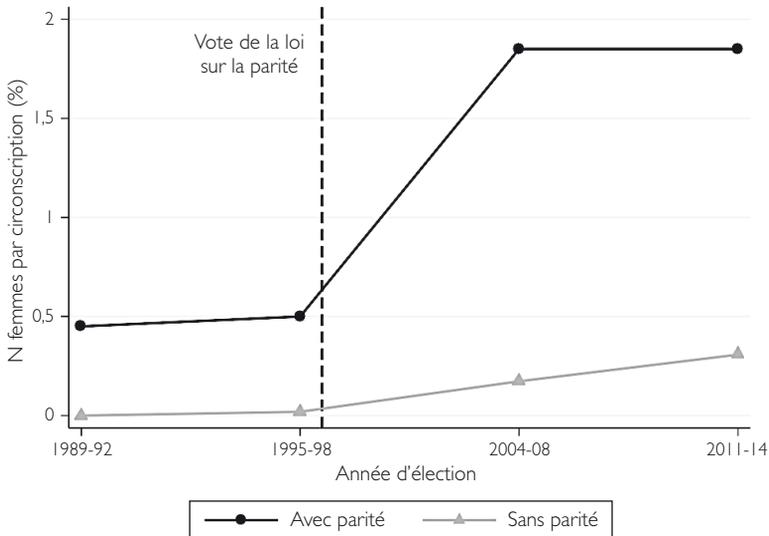
Pour leur part, les hommes sont plus actifs sur les thématiques militaires et liées à l'armée. En moyenne, au cours d'un mandat, la probabilité qu'un homme présente au moins un amendement sur ces sujets est supérieure de 25 % à celle d'une femme. En deuxième position viennent les sujets liés à l'outre-mer où les hommes ont environ 10 % plus de chances de présenter au moins un amendement. Enfin, pour les sujets liés aux élections et à l'environnement, les hommes ont entre 5 et 10 % plus de chances que les femmes de présenter au moins un amendement. Les différences sur ces deux derniers sujets ne sont néanmoins pas significatives d'un point de vue statistique.

Pour le reste des thèmes, il n'existe que de très faibles sinon aucune différence dans l'implication des femmes et des hommes députés. L'absence de différence est ici intéressante car elle va parfois à rebours de certains stéréotypes. Par exemple, l'éducation est souvent regardée comme un domaine davantage associé aux « femmes », notamment parce que les femmes sont très majoritaires dans le corps professoral. Pourtant, il ne semble y avoir aucune différence sexuée sur ce thème. De la même manière, l'agriculture, parfois considérée comme un thème davantage associé aux hommes, ne présente pas de différences sexuées.

Que s'est-il passé au Sénat ? À partir de 2001, la loi sur la parité a imposé que les listes candidates contiennent 50 % de femmes dans les

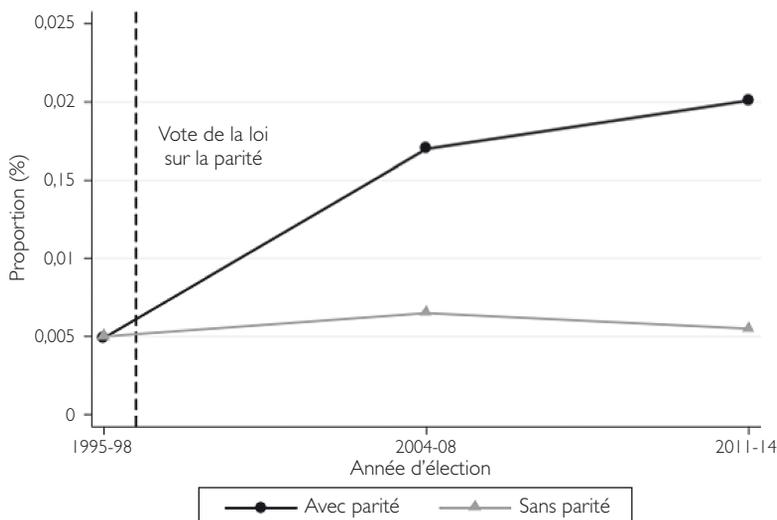
circonscriptions élisant plus de trois élus. Dans celles élisant moins de trois élus, cette loi n'a fait aucune différence. Il est donc intéressant de comparer le contenu des amendements dans les deux types de circonscription avant et après l'introduction de la loi sur la parité en 2001.

La figure 10 montre d'abord l'évolution du nombre de femmes en conséquence de l'application de la loi sur la parité au Sénat. On voit que dans les circonscriptions élisant plus de trois élus (avec parité depuis 2001), le nombre de femmes élues en moyenne a bondi de 0,5 à près de 2 alors que ce nombre est resté très faible dans les autres circonscriptions. La loi sur la parité a eu un effet certain sur le nombre de femmes élues au Sénat. A-t-elle eu un effet substantif sur le contenu des lois ?



**Figure 10 – Nombre de femmes par circonscription selon l'application de la loi sur la parité au Sénat.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur.



**Figure 11 – Proportion des amendements produits sur l'égalité femmes-hommes dans les circonscriptions avec et sans parité au Sénat.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données du Sénat.

La figure 11 permet de répondre à cette question. Elle représente l'évolution de la part des amendements liés à l'égalité femmes-hommes produits par les deux types de circonscription. On observe que dans les circonscriptions où le nombre des femmes a le plus augmenté, la part d'amendements liée à l'égalité femmes-hommes a également significativement augmenté. Elle était d'environ 0,5 % avant l'introduction de la parité et dépassait 2 % au début des années 2010. On n'observe pas d'évolution similaire dans les circonscriptions qui n'ont pas introduit la parité. La part des amendements liés à l'égalité femmes-hommes y est restée à environ 0,5 % durant toute la période. Cette différence suggère que l'entrée des femmes en politique a eu un impact substantiel

sur le contenu des lois proposées au Parlement. Il est aussi intéressant de noter que la plus forte activité des circonscriptions touchées par la parité sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes ne s'est pas faite au détriment d'une diminution de l'activité des autres circonscriptions. Ainsi, les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes semblent devenir plus importantes au fil du temps.

### ***Que signifie la division sexuée du travail parlementaire ?***

Ces différences d'activité parlementaire traduisent-elles une différence de priorité entre les femmes et les hommes politiques ? Pas nécessairement. Plusieurs explications alternatives pourraient intervenir. Une première explication tiendrait au rôle des circonscriptions et des électeurs. Les femmes pourraient être élues dans des circonscriptions plus égalitaires et plus demandeuses de mesures en faveur de l'égalité femmes/hommes. Cela pourrait expliquer le plus fort investissement des femmes sur certaines thématiques. Cette explication ne résiste pas à une analyse plus poussée car lorsque l'on étudie des circonscriptions où une femme remplace un homme, on retrouve une division très similaire. De la même manière, cette interprétation ne peut pas expliquer l'évolution du travail parlementaire au Sénat consécutive à l'introduction de la parité.

La deuxième explication repose sur le concept de « paroi de verre ». Il désigne le fait que les femmes et les hommes sont assignés à des rôles différents une fois élus. Les femmes se seraient dédiées à des thématiques considérées comme féminines telles que celles liées à l'égalité femmes/hommes, l'enfance ou la famille. Les hommes seraient eux affectés à des thématiques considérées plus masculines comme les finances, la politique étrangère ou l'armée. Ces différences d'assignation pourraient être le résultat de stéréotypes liés au rôle des femmes et des hommes ou à des anticipations de réussite de la part des partis politiques. Ces derniers pourraient anticiper que des amendements sur des thématiques

liées aux femmes ont plus de chances d'être acceptés lorsqu'ils sont défendus par une femme plutôt que par un homme. L'existence d'une « paroi de verre » est régulièrement critiquée par les observateurs de la parité, notamment au niveau local<sup>34</sup>. Elle est certainement influente au Parlement également. Néanmoins, lorsque l'on restreint l'étude aux amendements les plus à même de refléter les préférences individuelles des députés plutôt que celles du parti politique, on observe une division sexuée encore plus marquée. Par exemple, sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes, lorsque les amendements sont présentés par un député de la majorité et rejetés par cette même majorité, on observe des différences sexuées encore plus fortes. Cela suggère que cette paroi de verre ne peut pas expliquer entièrement les différences d'activité entre les femmes et les hommes parlementaires.

La troisième explication tient à la différence d'objectif individuel entre les femmes et les hommes. Cette différence pourrait être motivée par un désir d'agir sur des sujets différents. Les femmes députées pourraient avoir des motivations intrinsèques différentes des hommes et cela pourrait se refléter dans leur travail parlementaire. Cette différence pourrait aussi être due à des anticipations de réussite à faire passer certaines politiques. Les femmes pourraient par exemple intégrer l'idée qu'elles sont plus crédibles sur certaines thématiques et donc se spécialiser sur celles-ci. Ces deux explications sont probables, mais il est difficile de les distinguer.

Ainsi, au Parlement français, les femmes travaillent sur des thèmes distincts de ceux des hommes. Elles portent des amendements différents et transforment les lois qui sont votées. Observe-t-on les mêmes résultats à l'étranger ?

---

34. Voir le rapport de 2022 du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/comment-obtenir-la-parite-au-sein-des-communes-et-des-intercommunalites-freins>

### **À l'étranger : qu'observe-t-on au niveau parlementaire ?**

Les résultats obtenus dans le contexte français font écho à plusieurs études à l'étranger. A. Clayton et P. Zetterg ont réalisé l'une des études les plus exhaustives sur le sujet<sup>35</sup>. Ils ont récolté des données provenant de 139 pays au cours de la période 1995-2012. Ils ont montré qu'à la suite de l'introduction d'une politique de quotas, l'augmentation du nombre des femmes parlementaires entraîne un accroissement significatif des dépenses publiques dans le domaine de la santé. Cette hausse des dépenses est partiellement compensée par une diminution dans le domaine militaire. De surcroît, ces augmentations de dépenses dans le domaine de la santé ont un impact substantiel sur la société. Elles permettent de réduire significativement la mortalité maternelle et d'augmenter les soins prodigués aux femmes enceintes<sup>36</sup>. D'autres études se sont aussi intéressées à des contextes précis<sup>37</sup>. De la même manière, elles ont montré que les femmes proposent des lois plus en lien avec les intérêts des femmes dans la population et votent plus souvent en faveur de ce type de loi.

Au niveau parlementaire, il semble que les femmes défendent plus les intérêts des femmes dans la population. Il est parfois difficile de savoir si cela est dû à leur envie d'agir sur ces sujets ou à la pression des partis politiques qui les poussent à se spécialiser dans ces domaines. Néanmoins, les résultats portant sur des variables de dépenses ou de vote ne peuvent s'expliquer par une simple réallocation des tâches entre les femmes et les hommes. Une hausse des dépenses implique souvent un arbitrage financier entre plusieurs domaines. Le fait que l'élection de femmes fasse pencher cet arbitrage en faveur de thématiques plus proches des intérêts

35. A. Clayton et P. Zetterberg, « Quota shocks : Electoral gender quotas and government spending priorities worldwide », 2018.

36. S. Bhalotra, D. Clarke, J. Gomes et A. Venkataramani, « Maternal mortality and women's political power », 2022.

37. Voir la revue de littérature dans A. Revillard et Y. Tuffy, « Gender quotas : An interdisciplinary scoping review », *LIEPP Working Paper*, 2022, p. 24.

des femmes dans la population suggère donc que les politiques de parité transforment les politiques publiques. Ces résultats sont toutefois établis au niveau parlementaire où le travail des élus diffère significativement de celui des élus locaux. Observe-t-on des résultats similaires au niveau local ?

### ***Au niveau local : les femmes exercent-elles le pouvoir différemment ?***

M. Bagues et P. Campa ont tenté de quantifier les différences de priorité entre les femmes et les hommes en politique au niveau local. Ils se sont intéressés au cas de l'Espagne<sup>38</sup>. Une loi très semblable à celle qui est en place en France est appliquée depuis 2007. Lors des élections municipales, les listes candidates doivent comporter au moins 40 % de femmes dans les villes de plus de 5 000 habitants. Les deux chercheurs ont ainsi comparé l'évolution de la composition du budget dans les villes de plus et de moins de 5 000 habitants, avant et après 2007. Si l'expérience indienne était reproductible en Espagne, ils auraient dû observer une augmentation des dépenses sur les postes budgétaires plus proches des intérêts des femmes dans la population. Est-ce le cas ? Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les deux chercheurs montrent que la hausse du nombre de femmes élues n'a eu aucun impact significatif ni sur la composition des dépenses budgétaires des communes, ni sur les infrastructures mises en place. Cette absence d'effet est vérifiée aussi bien à très court terme qu'à plus long terme près de dix ans plus tard.

Ce résultat contraste avec celui de l'expérience indienne qui était aussi obtenu au niveau local. Comment l'expliquer ? Au-delà de différences culturelles potentielles, il faut noter qu'en Inde, le quota a été imposé sur l'équivalent de la position de maire, c'est-à-dire le poste avec les plus hautes responsabilités au niveau du village. En Espagne, le quota a été imposé sur les listes des candidats. Pour M. Bagues et P. Campa, c'est ce

---

38. M. Bagues et P. Campa, « Can gender quotas in candidate lists empower women ? Evidence from a regression discontinuity design », 2021.

mode d'élection qui est responsable de l'absence d'effet de la présence des femmes sur les dépenses des municipalités. Comme les femmes sont élues sur des listes dirigées par des hommes, elles sont peut-être sélectionnées par le chef de la liste parce qu'elles n'ont pas des priorités différentes de celui-ci, ou alors elles restent dans des positions subalternes qui ne leur offrent pas une grande marge de manœuvre. Ces résultats ne remettent en cause ni l'existence d'un intérêt commun aux femmes, ni la possibilité de priorités différentes entre les femmes et les hommes en politique. Ils suggèrent néanmoins que les conditions d'élection déterminent les actions des politiciens. En particulier, les quotas sur des listes de candidats ne semblent pas donner un réel pouvoir politique aux femmes.

### **Encadré 2 – La parité dans les conseils d'administration profite-t-elle aux femmes dans l'entreprise ?**

En politique, les femmes élues grâce aux mesures de parité mettent en place des politiques publiques représentant mieux les intérêts des femmes dans la population lorsqu'elles ont une marge de manœuvre suffisante. Dans les entreprises, les mesures de parité ont entraîné le recrutement de femmes dans les conseils d'administration. On pourrait penser que cela a permis d'améliorer les positions des femmes dans les entreprises, en facilitant leur promotion ou en réduisant la discrimination à leur égard. Est-ce le cas ?

Il semblerait que non. En Norvège, l'introduction d'un quota dans les conseils d'administration des grandes entreprises n'a eu aucun effet sur l'écart des salaires entre les femmes et les hommes ou encore, sur la promotion des femmes<sup>39</sup>. Cela pourrait s'expliquer de plusieurs manières. Les femmes recrutées dans les conseils

39. M. Bertrand, S. Black, S. Jensen et A. Lleras-Muney, « Breaking the glass ceiling ? The effect of board quotas on female labour market outcomes in Norway », 2019.

d'administration pourraient ne pas vouloir utiliser leur influence pour aider les femmes dans l'entreprise. Elles pourraient aussi avoir une marge de manœuvre limitée ne leur permettant pas de changer les recrutements ou les politiques salariales au sein de l'entreprise.

### **LES FEMMES EN POLITIQUE SONT-ELLES PLUS OU MOINS QUALIFIÉES QUE LES HOMMES ?**

Le principal argument contre la parité porte peut-être sur la qualification et la compétence des élus. Selon ses opposants, la parité favoriserait injustement une partie de la population – les femmes – au détriment d'une autre – les hommes. Les meilleurs candidats ne seraient plus élus car la démocratie sélectionnerait des identités plutôt que des compétences. La parité entraînerait ainsi une baisse du niveau de compétence et de qualification des élus. Qu'observe-t-on en pratique ?

#### ***L'effet Jackie Robinson***

Pour répondre à cette question, il faut d'abord s'intéresser à ce qu'il se passe en l'absence de parité. Selon les opposants à la parité, le processus démocratique devrait sélectionner les meilleurs candidats. S'il aboutit à sélectionner 42 femmes sur 577 sièges, comme c'était le cas à l'Assemblée nationale en 1993, cela signifierait qu'il y a simplement plus d'hommes compétents que de femmes. Augmenter le nombre de femmes – et donc diminuer le nombre d'hommes – entraînerait forcément une baisse du niveau de qualification des élus. Ce raisonnement est-il valide ?

Pas nécessairement. La raison tient dans ce que les chercheurs S. Anzia et Ch. R. Berry ont appelé « l'effet Jackie Robinson »<sup>40</sup>. En 1947, Jackie Robinson est devenu le premier afro-américain à jouer au baseball en *Major League* aux États-Unis. Il s'est rapidement distingué sur les

40. S. Anzia et Ch. R. Berry, « The Jackie (and Jill) Robinson effect : Why do congresswomen outperform congressmen ? », 2011.

terrains et a remporté les meilleures récompenses individuelles. Depuis, il est resté dans la postérité comme l'un des meilleurs joueurs de l'histoire du baseball. Robinson n'aurait jamais pu jouer en *Major League* s'il avait eu le niveau d'un joueur professionnel moyen. Étant afro-américain, il devait être meilleur que la quasi-totalité des joueurs Blancs pour qu'une équipe prenne le risque de le recruter. Du fait du racisme latent dans la société américaine des années 1940, le processus de sélection était plus exigeant pour les Afro-Américains et seuls les joueurs exceptionnels pouvaient espérer devenir professionnels.

Selon S. Anzia et Ch. R. Berry, cet effet s'applique aussi aux femmes en politique. Pour être élues, elles doivent surmonter plus d'obstacles que leurs collègues masculins. Elles sont discriminées par les électeurs qui votent moins souvent pour elles. Elles peuvent également anticiper cette discrimination ou dévaloriser leurs propres compétences, ce qui les conduit à se porter moins souvent candidates. Dans les deux cas, elles doivent être significativement meilleures que les hommes pour décider de se lancer en politique et tenter de remporter une élection.

Ces auteurs ont testé leur théorie en analysant le comportement des législateurs américains de 1984 à 2004. Durant cette période, il y a eu environ dix fois plus d'hommes élus que de femmes. Pourtant, S. Anzia et Ch. R. Berry montrent que les femmes sont effectivement meilleures que les hommes pour obtenir et diriger des financements vers leurs circonscriptions, ce qui constitue un enjeu important pour les élus américains. Elles présentent et participent également à un plus grand nombre de propositions de loi que leurs collègues masculins. Les deux chercheurs en concluent que, si le processus de sélection est biaisé à l'encontre des femmes, alors la qualification des femmes élues sera supérieure à celle des hommes.

Cette étude soulève plusieurs questions. La première porte sur l'impact potentiel de la parité. Les résultats discutés ici sont obtenus dans un contexte sans parité où les incitations à nommer et à élire des femmes sont rares. Il y a donc des raisons de penser que seules les plus qualifiées réussiront à être

élus. Obtiendrait-on des résultats comparables dans un contexte avec la parité ? La deuxième question porte sur la mesure de la qualification d'un élu. Le travail d'un élu est par nature multidimensionnel et il est difficile de créer un indicateur unique du niveau de compétence de cet élu. Peut-on le mesurer à travers le prisme de son efficacité législative comme le font S. Anzia et Ch. R. Berry ou doit-on plutôt utiliser d'autres mesures telles que le niveau d'éducation, la capacité à diriger une équipe ou encore la perception de ces politiciens ? Examinons ces deux questions tour à tour.

### ***La parité ou la crise de l'homme médiocre***

L'effet Jackie Robinson s'applique-t-il aux femmes élues grâce à la parité ? La réponse dépend du processus de sélection des femmes. Si les partis politiques cherchent activement les femmes les plus qualifiées dans la population, alors il est probable qu'ils trouveront des femmes au moins aussi compétentes que l'élu masculin typique. Mais il y a plusieurs raisons de penser que les partis ne mettront pas tout en œuvre pour aller dans ce sens. D'une part, cela demanderait des ressources dont les partis ne disposent pas forcément. D'autre part, cela pourrait permettre l'élection de femmes ambitieuses qui pourraient chercher à terme à déloger les hommes à la tête du parti ou à imposer une vision différente de la ligne politique de celui-ci. En d'autres termes, la direction du parti pourrait avoir intérêt à sélectionner des politiciens médiocres.

Une équipe de chercheurs suédois et anglais a étudié l'impact d'un quota en Suède sur la compétence moyenne des politiciens<sup>41</sup>. En 1993, le parti social-démocrate suédois a décidé que toutes les listes candidates en son nom lors des élections municipales devraient inclure 50 % de femmes. Ce quota a permis une augmentation remarquable de la part des femmes élues dans les conseils municipaux. Elle est passée d'environ 35 % en 1991 à plus de 45 % aux élections suivantes en 1994, et atteignait

41. T. Besley, O. Folke, T. Persson et J. Rickne, « Gender quotas and the crisis of the mediocre man : Theory and evidence from Sweden », 2017.

près de 50 % en 2014. Quel a été l'impact de ce quota sur la qualification moyenne des politiciens locaux ?

La qualité moyenne des politiciens a augmenté significativement à la suite de l'introduction du quota, en contradiction directe avec l'argument des opposants à la parité. Ce qui est intéressant, c'est que cet effet s'explique par une hausse de la compétence moyenne des élus hommes. Avant l'introduction du quota, il y avait un certain nombre d'hommes élus qui étaient de faible compétence. Après l'introduction du quota, ces hommes « médiocres » ont été remplacés par une nouvelle génération de femmes plus qualifiées. Ces résultats peuvent être rapprochés des commentaires de Inger Segelström, une femme politique suédoise qui était, à l'époque, responsable de la mise en œuvre de la parité au sein du parti social-démocrate suédois et qui a déclaré que : « [la politique de quota] était informellement connue sous le nom de crise de l'homme médiocre ».

Des résultats similaires ont été observés dans d'autres contextes. Ainsi, en Italie, des chercheurs ont montré que l'introduction d'un quota lors des élections municipales en 1993 avait suscité une hausse du niveau d'éducation des élus<sup>42</sup>. Comme dans l'exemple suédois, cela s'expliquait par une diminution du nombre d'élus hommes faiblement éduqués et l'effet persistait à long terme. Un effet similaire a été observé au Parlement italien où la parité a été introduite en 1994. Les femmes élues grâce à la parité n'y étaient pas moins compétentes en termes de revenu, de niveau d'éducation, ou d'expérience politique<sup>43</sup>. Elles étaient également moins absentes des sessions parlementaires.

Les compétences des femmes élues grâce à la parité peuvent aussi être très semblables à celles des autres élus. Cela semble être le cas en France. À l'Assemblée nationale, les femmes élues après l'introduction

42. A. Baltrunaite, P. Bello, A. Casarico et P. Profeta, « Gender quotas and the quality of politicians », 2014.

43. A. C. Weeks et L. Baldez, « Quotas and qualifications : The impact of gender quota laws on the qualifications of legislators in the Italian parliament », 2015.

de la loi sur la parité sont aussi actives et efficaces que les autres élus<sup>44</sup>. Au niveau local, les conseillères municipales élues grâce à la parité ont également un niveau de qualification très comparable à celui du reste des élus. En Espagne, les qualifications en termes de niveau d'éducation des femmes élues dans les conseils municipaux grâce à la politique de quota ne sont pas différentes de celles des autres élus<sup>45</sup>. Enfin, en Ouganda, les femmes bénéficiant de quotas ne semblent pas non plus moins compétentes que leurs collègues masculins ou que les autres femmes, en termes de niveau d'éducation et d'expérience politique<sup>46</sup>.

Ainsi, ces résultats suggèrent tous que la parité ne diminue pas la compétence des élus. Au contraire, dans certains cas, elle semble même avoir augmenté la qualification moyenne des politiciens. Cela contredit directement l'un des arguments majeurs contre la parité. Néanmoins, tous ces résultats reposent sur des caractéristiques objectives et mesurables des élus. On pourrait arguer à juste titre que la qualification d'un élu ne se résume pas à son niveau d'éducation, à son niveau de revenu ou même à sa capacité à être réélu. Un politicien, surtout à haut niveau, doit également être capable de diriger, de faire preuve de charisme et d'incarner la figure du chef. Alors pourquoi ne pas mesurer la compétence sur ces critères ?

### ***Un élu compétent = un homme ?***

La politique a été une affaire quasi exclusivement masculine pendant de nombreuses décennies. Dans l'imaginaire collectif, on a pu assimiler la figure du politicien à celle d'un homme et juger qu'il fallait des qualités masculines pour être considéré comme un politicien qualifié. Ces stéréotypes amèneraient à percevoir la présence d'une femme en politique comme

44. R. Murray, « Second among unequals ? A study of whether France's "quota women" are up to the job », 2010.

45. M. Bagues et P. Campa, « Can gender quotas in candidate lists empower women ? Evidence from a regression discontinuity design » 2021.

46. D. O'Brien, « Quotas and qualifications in Uganda », 2012.

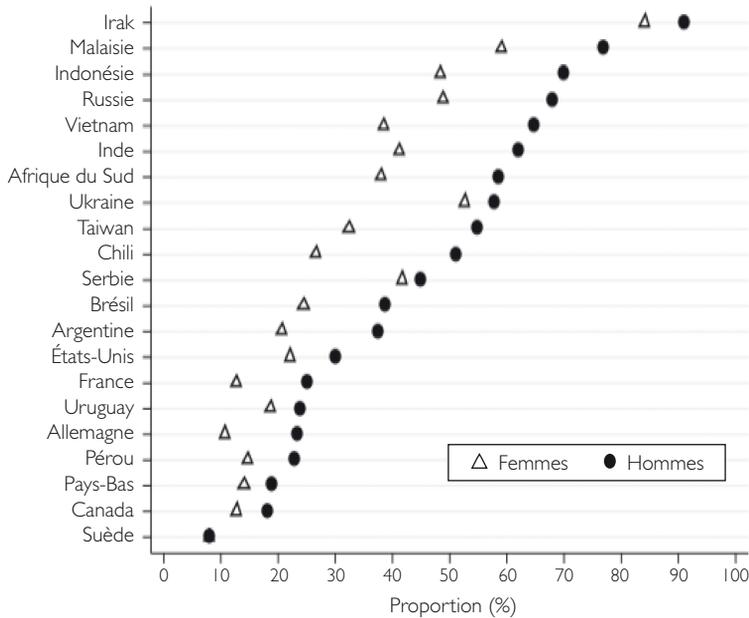
contraire aux usages et à la tradition. Les femmes pourraient alors souffrir de deux formes de préjugés. D'une part, on considérerait qu'elles ont moins de potentiel pour les rôles de politiciens car on assimilerait ces positions à des hommes. Elles seraient perçues comme plus gentilles, altruistes et compatissantes alors que les hommes seraient vus comme plus assertifs, confiants et charismatiques. D'autre part, on évaluerait plus négativement une femme politicienne car elle ne suivrait pas le « script » assigné à son rôle de femme et dévierait de ce qui est attendu. Par exemple, une femme faisant preuve d'autorité ou d'indépendance serait regardée plus négativement qu'un homme car différente de ce que l'on attend d'elle. Les femmes seraient ainsi soumises à des injonctions contraires : d'une part, on attendrait d'elles qu'elles se comportent comme des hommes pour atteindre des rôles de direction et, d'autre part, on les jugerait négativement lorsqu'elles se comportent comme des hommes une fois en poste.

Cette théorie a été développée par deux psychologues A. Eagly et S. Karau en 2002<sup>47</sup>. Selon eux, les rôles sociaux associés à chaque genre conduisent à évaluer différemment le potentiel des femmes et des hommes à atteindre des positions de pouvoir et à devenir politiciens. Cela serait le cas même si ces femmes et ces hommes se comportaient exactement de la même manière une fois élus. Les femmes peuvent toujours être considérées comme moins compétentes que les hommes bien qu'elles présentent davantage de lois, ont un meilleur niveau d'études ou sont plus actives au Parlement que les hommes, comme l'ont montré les études citées précédemment.

Ainsi, notre perception de ce que fait un bon politicien pourrait être biaisée en faveur des hommes. Comme on a l'habitude de voir des hommes exercer le pouvoir, on pourrait considérer qu'ils sont de meilleurs politiciens que les femmes. La figure 12 montre la proportion des individus d'accord avec l'affirmation selon laquelle « les hommes font de

---

47. A. Eagly et S. Karau, « Role congruity theory of prejudice toward female leaders », 2002.



**Figure 12 – Proportion des individus d'accord avec l'affirmation : « les hommes font de meilleurs politiciens que les femmes ».**

Source : World Values Survey (2006).

meilleurs politiciens que les femmes » et ce, en 2006 pour plusieurs pays. On voit que dans nombre de ces pays, cette proportion est loin d'être négligeable. En France, plus de 20 % des hommes étaient d'accord avec cette affirmation, alors qu'en Suède cette proportion n'atteignait même pas 10 %. À l'inverse, dans des pays comme l'Irak, la Malaisie, l'Indonésie ou la Russie, cette proportion dépassait 60 % de la population masculine. La figure 12 indique également que ces biais peuvent émaner des femmes. En France, plus de 10 % d'entre elles considéraient ainsi que les hommes font de meilleurs politiciens.

En résumé, lorsque la compétence est mesurée sur des critères objectifs telles que l'activité et l'efficacité parlementaire ou le niveau de qualification, les femmes politiques ne sont pas inférieures aux hommes. Au contraire, lorsque la parité est introduite, il semblerait que la compétence moyenne des élus augmente. En revanche, sur des critères subjectifs, les femmes politiques sont pénalisées et plus souvent considérées comme moins compétentes. Pourquoi les femmes sont-elles perçues ainsi ? La parité peut-elle transformer la perception des femmes ? Nous abordons ces questions dans la troisième partie.

### **Encadré 3 – La parité ou la crise de l'homme médiocre dans les entreprises**

De la même manière qu'en politique, les opposants à la parité dans les conseils d'administration des entreprises ont souvent défendu l'idée que cela diminuerait le niveau de compétence moyen. Que s'est-il passé en pratique ?

En Norvège, l'introduction d'un quota dans les conseils d'administration des grandes entreprises n'a pas diminué le niveau de compétence moyen<sup>48</sup>. Au contraire, les femmes recrutées à la suite de l'introduction du quota avaient un niveau de qualification moyen plus élevé que celles recrutées sans quota. De la même manière, en Italie, l'introduction d'un quota dans les conseils d'administration semble avoir augmenté la qualification moyenne du conseil<sup>49</sup>. Ainsi, l'impact des quotas sur la qualification moyenne des conseils d'administration est semblable à celui observé dans la sphère politique.

48. M. Bertrand, S. Black, S. Jensen et A. Lleras-Muney, « Breaking the glass ceiling ? The effect of board quotas on female labour market outcomes in Norway », 2019.  
49. G. Ferrari, V. Ferraro, P. Profeta et C. Pronzato, « Do board gender quotas matter ? Selection, performance and stock market effects », 2021.

### 3. La perception des femmes au pouvoir

#### LES FEMMES ÉLUES GRÂCE À LA PARITÉ SONT-ELLES PERÇUES COMME LÉGITIME ?

En 2020, en Allemagne, 40 femmes de pouvoir ont pris part à une vidéo, déclarant « *Ich bin eine Quotenfrau* » [Je suis une femme quota]<sup>50</sup>. Le terme *Quotenfrau* est utilisé en Allemagne pour jeter le discrédit sur une femme qui a accédé au pouvoir grâce à une mesure de parité. Le but de la vidéo était de lutter contre ce discrédit en présentant 40 femmes largement reconnues comme compétentes et assumant avec fierté avoir bénéficié de mesures paritaires. Ainsi, Ursula von der Leyen, l'actuelle présidente de la Commission européenne, y expliquait : « Je me définis comme une femme quota parce que je sais d'expérience que les améliorations ne viennent pas toutes seules. »

Les opposants à la parité avancent souvent l'idée qu'elle serait injuste. Selon eux, les femmes bénéficiant de la parité seraient élues plus facilement que les autres. Elles pourraient alors susciter du ressentiment et être perçues comme moins légitimes par leurs collègues. Est-ce le cas ?

#### ***En politique : la plus faible reconnaissance des femmes élues grâce à la parité***

Peu d'études ont cherché à répondre à cette question car il est difficile de quantifier la légitimité ou la compétence subjective d'un élu. L'étude de A. Clayton, C. Josefsson et V. Wang constitue une exception<sup>51</sup>. Ces chercheuses se sont intéressées au cas de l'Ouganda où 30 % des sièges du Parlement sont réservés aux femmes. Il est donc facile d'identifier quelles

---

50. [https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/11/25/je-suis-une-femme-quota-40-personnalites-allemandes-defendent-l-acces-des-femmes-aux-postes-a-responsabilite\\_6061094\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/11/25/je-suis-une-femme-quota-40-personnalites-allemandes-defendent-l-acces-des-femmes-aux-postes-a-responsabilite_6061094_3234.html)

51. A. Clayton, C. Josefsson et V. Wang, « Present without presence ? Gender, quotas and debate recognition in the Ugandan parliament », 2014.

sont les femmes élues grâce à un quota puisque l'on sait quelles circonscriptions doivent élire des femmes. Les auteurs de l'étude ont construit une mesure de la reconnaissance accordée à un député qui consiste à mesurer le nombre de fois où un parlementaire est nommé lors d'un débat par l'un de ses collègues. Elles soutiennent que cette mesure est pertinente car appeler un parlementaire par son nom implique soit de rebondir sur l'une de ses interventions, soit de faire référence à l'une de ses actions dans le passé. Dans tous les cas, cela indiquerait un certain degré de reconnaissance.

Les résultats de ces travaux montrent que les femmes élues grâce à la politique de quota sont mentionnées et citées moins souvent que les autres femmes élues sans les quotas ou que les hommes. Cela est vrai à niveau équivalent d'activité totale au Parlement. Les chercheuses en concluent qu'on accorde moins de respect et d'autorité aux femmes élues grâce aux quotas qu'aux autres membres du Parlement.

Cette étude est certes intéressante, mais elle présente également des limites. Le fait de mentionner un individu lors d'un débat au Parlement ne reflète certainement pas seulement le respect attribué à cet individu. Cela pourrait aussi refléter les relations de pouvoir, les réseaux ou encore le ressentiment auquel doivent faire face les femmes en politique. Ces dernières pourraient simplement être jalousées par les autres élus qui refuseraient de les mettre en avant. En pratique, il est difficile d'identifier ce type de sentiment avec les données du Parlement. Pour ces raisons, les chercheurs se sont tournés vers l'usage d'expériences contrôlées en laboratoire.

### ***En laboratoire : le stigma de l'incompétence***

Le recours à une expérience en laboratoire est utile pour tester les mécanismes liés à un phénomène. Les chercheurs font appel à une population – souvent des étudiants – et les mettent dans une situation qui permet d'observer leurs réactions. Cette situation est soigneusement choisie de manière à identifier un mécanisme précis.

L'une des premières études sur l'impact de la parité a cherché à quantifier le « stigma de l'incompétence »<sup>52</sup>. Les femmes élues grâce à la parité sont parfois perçues comme moins compétentes que les autres. Les chercheurs voulaient comprendre si cela était lié à leur mode de sélection. Pour cela, ils ont demandé à plusieurs sujets d'évaluer la candidature fictive d'une femme à un poste. Les chercheurs ont transmis à tous les participants la fiche de poste indiquant les tâches et les compétences requises ainsi que le curriculum vitae de la candidate. Puis ils ont divisé la population d'évaluateurs en deux groupes. Au premier, les chercheurs ont indiqué que l'entreprise avait mis en place une politique de parité augmentant les chances de sélectionner une femme. Au deuxième groupe, ils ont indiqué que la sélection se ferait entièrement sur le mérite.

Les résultats sont sans ambiguïté. La femme candidate a été considérée comme moins compétente par le groupe qui pensait qu'elle était sélectionnée à cause de la politique de parité, alors qu'elle avait exactement les mêmes qualifications dans les deux cas. Les participants ont également considéré qu'elle avait moins de chances de progresser dans la hiérarchie.

En dehors de l'évaluation de candidatures fictives, d'autres études ont cherché à mesurer la perception des femmes qui dirigent une équipe. Dans l'une d'elles, les chercheurs ont demandé aux sujets de travailler en équipe<sup>53</sup>. Dans un groupe, ils ont sélectionné une femme en tant que chef en indiquant aux autres membres du groupe que ce choix était fondé sur ses performances. Dans un autre groupe, ils ont également sélectionné une femme en tant que chef mais en précisant cette fois que le choix s'était fait seulement sur le fondement du genre. Pouvez-vous deviner dans quel groupe le chef a été considéré comme

---

52. M. Heilman, W. Battle, Ch. Keller et A. Lee, « Type of affirmative action policy : A determinant of reactions to sex-based preferential selection ? », 1998.

53. J. DeMatteo, G. Dobbins, S. Myers et C. Fecteau, « Evaluations of leadership in preferential and merit-based leader selection situations », 1996.

moins compétent ? Bien entendu, c'était dans le second et ce qui est intéressant, c'est que cela n'avait aucun rapport avec les performances effectives de ces chefs. Encore une fois, la femme choisie du fait de son genre a été victime du « stigma de l'incompétence ». Lorsque l'on pense qu'une femme est choisie du fait de son genre et non de son mérite, un nombre significatif d'individus vont la percevoir comme moins compétente.

### ***En laboratoire : le sabotage contre les femmes***

En dehors du stigma de l'incompétence, la parité peut aussi amener les individus à vouloir saboter ou dévaloriser la performance des femmes au pouvoir. Cela pourrait découler d'un ressentiment à l'égard des femmes, parce que l'on penserait qu'il est plus facile pour elles d'être élues que pour les autres.

C'est cette idée qu'une équipe de chercheurs australiens a voulu tester<sup>54</sup>. Pour cela, ils ont mis en place une expérience qui consistait à demander à des sujets de réaliser plusieurs exercices de calcul mental. Plus un individu réussissait les exercices, plus ses gains financiers étaient élevés. Les chercheurs ont alors introduit deux éléments leur permettant de mesurer le ressentiment contre les femmes dans un contexte de parité :

- Le premier élément consistait à mettre en place deux compétitions distinctes : l'une mixte avec des hommes et des femmes et l'autre non mixte avec seulement des femmes. La compétition non mixte servait à simuler l'effet d'une mesure de parité où les femmes accèdent à des postes de pouvoir (ici un gain important) lorsqu'elles sont meilleures que les autres femmes. La compétition mixte correspondait au cas où les femmes doivent être meilleures à la fois que les autres hommes et que les femmes, pour obtenir un gain important.

---

54. A. Leibbrandt, L. Wang et C. Foo, « Gender quotas, competitions, and peer review : Experimental evidence on the backlash against women », 2018.

- Le second élément consistait à permettre aux participants de l'expérience de décider des gains totaux des autres sujets après avoir vu leurs performances. Par exemple, les participants pouvaient décider de réduire arbitrairement les gains d'une femme, même si elle avait réussi tous les exercices de calcul mental. Ce deuxième élément a servi à observer le ressentiment à l'encontre des femmes.

L'hypothèse des chercheurs était que les participants dévaloriseraient la performance des femmes dans une compétition non mixte. Ils considéraient qu'elles sont moins méritantes et diminueraient leurs gains financiers.

Les résultats de l'expérience ont validé cette hypothèse. Les sujets décidaient de donner des récompenses systématiquement plus faibles aux femmes qui faisaient la compétition entre femmes, alors qu'ils donnaient des récompenses plus fortes aux femmes qui participaient à des compétitions mixtes. Les chercheurs ont interprété ce résultat comme l'existence d'un acte de sabotage à l'encontre des femmes bénéficiant de la parité. Ce sabotage prenait la forme d'une pénalité financière. Une autre étude plus récente a obtenu des résultats similaires<sup>55</sup>. Dans un cadre expérimental, les chercheurs ont montré que les femmes catégorisées comme bénéficiant de la parité recevaient également des récompenses plus faibles que les autres. Elles semblaient donc être considérées comme moins méritantes et moins légitimes.

### ***Quelle légitimité pour les femmes à long terme ?***

Les études citées ci-dessus suggèrent que la légitimité des femmes est remise en question lorsqu'elles bénéficient d'une mesure de parité. Il faut toutefois noter que la quasi-totalité de ces études s'intéressent à un effet de court terme. À ma connaissance, aucune ne cherche à savoir comment la perception de cette légitimité évolue avec le temps. Il y a pourtant des raisons de penser que les effets dépendent de l'horizon temporel.

---

55. L. Petters et M. Schröder, « Negative side effects of affirmative action : How quotas lead to distortions in performance evaluation », 2020.

À court terme, les acteurs politiques peuvent se sentir bousculés, voire menacés, par l'arrivée d'une nouvelle génération de femmes en politique. Cela peut créer de la suspicion et du ressentiment. À long terme, ces acteurs pourraient s'habituer à la présence des femmes en politique et, progressivement, les considérer comme parfaitement légitimes dans la sphère politique. Comme on l'a vu dans la première partie de ce livre, il a fallu près de 15 ans au Parti socialiste pour nommer des femmes dans des circonscriptions aussi favorables que celles où sont nommés des hommes. Il se pourrait donc que ce laps de temps soit nécessaire et incompressible pour faire évoluer les mentalités. La première génération des femmes entrées en politique grâce à la parité pourrait ainsi rencontrer plus de difficultés que la suivante. Pour se faire une idée de la réponse à apporter à cette question, il convient de se demander si la présence de femmes au pouvoir transforme les stéréotypes liés au genre. C'est l'objet de la prochaine section.

### **LES FEMMES AU POUVOIR RÉDUISENT-ELLES LA DISCRIMINATION ?**

Les femmes en politique sont perçues comme moins compétentes que les hommes par une proportion non négligeable de la population. Comme nous l'avons vu avec la figure 12, cette proportion dépassait 20 % en France en 2006. Cela a pour conséquence de diminuer à la fois le nombre des voix reçues par les femmes et leurs chances de gagner une élection. D'où vient cette perception ? Est-il possible de la changer en introduisant la parité en politique ?

#### ***Discrimination par goût et discrimination statistique***

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord expliquer ce qu'on entend par discrimination. Dans le langage courant, on utilise le terme de discrimination pour mentionner une situation où une personne est défavorisée en raison de caractéristiques non pertinentes, par exemple le genre. On ne distingue pas les situations selon la cause de cette discrimination.

La théorie économique distingue deux sortes de discrimination. La première, appelée discrimination par goût, a été théorisée par Gary Becker en 1957<sup>56</sup>. Elle est probablement la plus proche de ce que l'on entend par discrimination dans le langage courant. Elle suppose que les individus ont des préférences intrinsèques pour certains groupes et une aversion pour d'autres. Les individus seraient ainsi prêts à payer pour ne pas interagir avec certains groupes. Par exemple, certains électeurs pourraient intrinsèquement préférer les hommes aux femmes, et être prêts à élire des hommes moins compétents pour ne pas être dirigés par des femmes.

La seconde, appelée discrimination statistique, a été théorisée par Edmund Phelps en 1972<sup>57</sup>. Elle part du principe que les individus connaissent mal les capacités de ceux qui ne leur ressemblent pas ou des groupes qui n'ont jamais exercé un métier. Cela peut conduire à discriminer les membres de ces groupes et à les percevoir comme moins qualifiés, à cause d'interactions négatives avec ce groupe dans le passé ou des stéréotypes à l'encontre de ce groupe. En d'autres termes, l'opinion que l'on a d'un individu se forme à partir d'une statistique liée au groupe auquel cet individu appartient. Par exemple, un électeur qui n'a jamais vu de femmes au pouvoir aura du mal à savoir si elles seront compétentes une fois élues. Il leur attribuera donc une certaine valeur sur la base de ce qu'il a vu dans d'autres situations ou sur la base de certains préjugés. Cette méconnaissance de la compétence des femmes pourrait l'amener à préférer élire un homme.

La distinction entre ces deux formes de discrimination est importante pour comprendre l'impact de la parité. Si la discrimination à l'encontre des femmes en politique est liée à une préférence intrinsèque des électeurs, l'introduction de la parité pourrait n'avoir aucun effet sur la discrimination. Au contraire, elle pourrait même renforcer l'aversion des électeurs qui se sentiraient contraints d'élire des candidats qu'ils n'aiment pas.

---

56. G. Becker, *The Economics of Discrimination*, 1957.

57. E. Phelps, « The statistical theory of racism and sexism », 1972.

En revanche, si la discrimination est d'origine statistique, alors introduire la parité pourrait modifier le degré de discrimination à l'encontre des femmes. Les électeurs pourraient découvrir que les femmes sont aussi compétentes que les hommes et réduire la discrimination à leur encontre. Que s'est-il passé en pratique ?

### ***Retour sur l'expérience des positions réservées aux femmes en Inde***

Dans la deuxième partie de ce livre, nous avons traité de la conséquence des positions réservées aux femmes au niveau local en Inde sur les décisions et politiques publiques mises en place. Rappelons qu'en 1992, l'Inde avait modifié sa constitution afin d'introduire un quota obligeant un tiers des villages de certains États à élire une femme à leur tête (l'équivalent de la position de maire). Ces villages étaient sélectionnés aléatoirement et devaient changer à chaque élection.

Une équipe de chercheurs américains a analysé les conséquences de cette loi sur la perception des femmes au pouvoir<sup>58</sup>. Ils voulaient savoir si le fait d'avoir élu une femme à la tête du village avait réduit les biais à l'encontre des femmes en politique. Comme cette loi a imposé que certains villages élisent une femme de manière aléatoire, les chercheurs ont simplement comparé la perception des femmes dans les villages ayant dû élire une femme à ceux qui n'y avaient pas été obligés. Les résultats sont très intéressants. Ils montrent que la perception des femmes en politique s'améliore significativement dans les villages ayant été obligés d'élire une femme. Mais cette amélioration n'est pas immédiate. La première génération de femmes élues n'en bénéficie pas. Ces femmes sont plutôt mal perçues par les électeurs qui les évaluent plus négativement que les hommes élus au même moment dans d'autres villages. En revanche, quelques années plus tard, la seconde génération de femmes élues

---

58. L. Beaman, R. Chattopadhyay, E. Duflo, R. Pande et P. Topalova, « Powerful women : Does exposure reduce bias ? », 2009.

semble être significativement mieux perçue et évaluée par les électeurs. Pourquoi ?

Les chercheurs ont étudié plusieurs hypothèses. Ils montrent que ni les caractéristiques individuelles des femmes élues, ni les actions et décisions politiques ne permettent d'expliquer l'évolution de la perception. Ils avancent l'idée que la première génération de femmes élues est associée au biais préexistant à l'encontre des femmes en politique. Celles-ci doivent ainsi faire face aux attitudes négatives et au ressentiment des électeurs. Ces derniers s'habituent à être dirigés par une femme et diminuent progressivement leur biais à l'encontre des femmes. La deuxième génération de femmes élues bénéficie alors de la réduction de ce biais et devient significativement mieux perçue.

Cette étude montre ainsi que la parité a permis de réduire la discrimination statistique à l'encontre des femmes. Les électeurs semblent avoir réévalué leur perception des femmes, après avoir été exposés à l'élection d'une femme. La réduction de ce biais persiste-t-elle une fois la parité enlevée ? Ou revient-on à la situation initiale une fois la parité supprimée ?

### ***L'impact de la parité sur les stéréotypes***

Les réponses à ces questions sont importantes car elles déterminent la durabilité des mesures de parité. Si la réduction du biais persiste dans le temps, on pourrait envisager de supprimer les lois sur la parité à terme. Ces lois serviraient ainsi à accélérer et brusquer un changement des mentalités qui aurait pu prendre des décennies autrement. En revanche, si le biais est réactivé une fois la parité disparue, alors on devrait conserver les mesures de parité dans le temps ou envisager des politiques alternatives pour réduire les biais.

Sur ces questions, les études existantes semblent toutes converger vers la même conclusion : l'impact de la parité persiste même une fois que les lois sont supprimées. Ainsi, en Inde, deux études montrent que les politiques de sièges réservés aux femmes ont des effets qui persistent

dans le temps<sup>59</sup>. Les femmes ont significativement plus de chances d'être élues dans une circonscription qui a été obligée d'élire une femme dans le passé.

En Italie, un effet similaire a été observé après l'introduction et la suppression de la parité au début des années 1990<sup>60</sup>. En 1993, l'Italie a voté une loi imposant que les listes candidates lors des élections municipales contiennent au moins un tiers de femmes. En 1995, cette loi a été déclarée inconstitutionnelle et révoquée. Durant ce laps de temps, certaines communes ont dû mettre en œuvre la parité, alors que d'autres n'ont jamais eu à le faire car les élections municipales italiennes n'ont pas lieu en même temps pour toutes les villes. Les chercheurs ont ainsi comparé l'évolution de la proportion de femmes élues dans ces deux types de municipalités après la suppression de la parité de 1995 à 2007. Ils ont montré que le nombre des femmes élues est resté significativement plus élevé dans les communes ayant dû implémenter la parité.

Ce résultat est intéressant pour comprendre l'effet de la parité en France. La loi italienne votée en 1993 est très semblable à celle en vigueur aujourd'hui lors des élections municipales en France. La seule différence porte sur la part obligatoire des femmes à positionner sur les listes. Elle était de 33 % en Italie alors qu'elle est aujourd'hui de 50 % en France. En raison de la similitude des lois et de la proximité culturelle de ces deux pays, on peut supposer qu'un effet comparable pourrait exister en France.

Ces études sont toutefois limitées en ce qu'elles n'expliquent pas pourquoi l'effet de la parité persiste dans le temps. On pourrait imaginer que cet effet est dû à une réduction de la discrimination à leur encontre.

---

59. R. Bhavnani, « Do electoral quotas work after they are withdrawn ? Evidence from a natural experiment in India », 2009 ; K. Deininger, S. Jin, H. Nagarajan et F. Xia, « Does female reservation affect long-term political outcomes ? Evidence from rural India », 2015.

60. M. De Paola, V. Scoppa et R. Lombardo, « Can gender quotas break down negative stereotypes ? Evidence from changes in electoral rules », 2010.

De la même manière que dans l'étude mesurant l'évolution des attitudes vis-à-vis des femmes à la suite de l'expérience des sièges réservés en Inde, les électeurs italiens pourraient avoir réévalué leur perception des femmes. Une autre possibilité tient à l'existence des *role models*. Les femmes en politique donneraient envie à d'autres femmes de se lancer. Cela conduirait à une augmentation du nombre des femmes candidates et élues. Est-ce le cas ?

### **LES FEMMES AU POUVOIR SONT-ELLES DES *ROLE MODELS* ?**

« Vous ne pouvez pas être ce que vous ne voyez pas », a déclaré Sally Ride, la première femme américaine dans l'espace. Elle faisait référence à l'importance de pouvoir prendre exemple et de s'identifier à quelqu'un dans le milieu où l'on souhaite évoluer. Les femmes entrant en politique grâce à la parité peuvent-elles jouer ce rôle ? Avec quelles conséquences ?

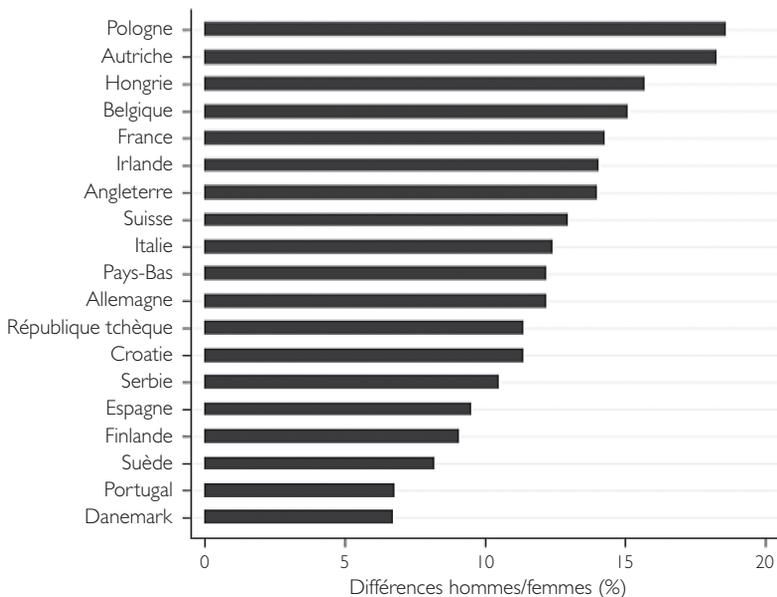
#### ***La plus faible propension des femmes à se porter candidates***

L'une des raisons principales de l'absence des femmes en politique tient à leur plus faible propension à se porter candidate. Les travaux pionniers de R. Fox et J. Lawless ont exploré les facteurs pouvant expliquer cela<sup>61</sup>. Ils ont montré qu'à compétences égales, les femmes expriment significativement moins d'ambition politique que les hommes. Elles se sentent également moins qualifiées et moins encouragées que les hommes à se lancer en politique.

Plus généralement, les femmes expriment souvent moins d'intérêt pour la politique que les hommes. La figure 13 représente cet écart d'intérêt pour un ensemble de pays. Dans tous les pays représentés, les hommes se déclarent plus intéressés par la politique que les femmes. Cette différence oscille entre environ 6 points de pourcentage au Danemark et 20 points

61. R. Fox et J. Lawless, « Entering the arena ? Gender and the decision to run for office », 2004.

en Pologne. Pour la France la part des hommes intéressés par la politique est supérieure de 15 points à celle des femmes.



**Figure 13 – Différence entre les hommes et les femmes se déclarant « intéressé » ou « très intéressé » par la politique (en %).**

Source : European Social Survey (2018-2019).

Comment expliquer cette différence d'intérêt ? Pour répondre à cette question, il convient de noter que cette différence varie avec le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes dans le pays. Elle est plus faible dans les pays les plus égalitaires et plus forte dans ceux qui le sont moins<sup>62</sup>.

62. M. Fraile et R. Gomez, « Bridging the enduring gender gap in political interest in Europe : The relevance of promoting gender equality », 2017.

Mais parmi tous les facteurs permettant de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, peut-on en identifier certains qui permettraient d'intéresser les femmes à la politique ? Fox et Lawless avancent l'idée que l'écart d'intérêt serait lié à l'absence de représentation des femmes dans la sphère politique<sup>63</sup>. Les femmes n'auraient pas suffisamment de *role models* leur permettant de se sentir impliquées dans la politique.

### **Qu'est-ce qu'un role model ?**

La première mention de l'expression *role model* est souvent attribuée au sociologue Robert K. Merton dans son ouvrage *Social Theory and Social Structure*<sup>64</sup>. Cette expression désigne un individu (modèle) dont le comportement ou le succès sert d'exemple et d'inspiration à d'autres individus qui s'y identifient. Cette identification se fait sur la base d'une ou plusieurs caractéristiques en commun, par exemple le genre, l'origine sociale, la couleur de peau ou même l'expérience de vie. L'existence de *role models* permettrait d'augmenter la motivation et l'ambition ainsi que de créer des vocations parmi les individus qui s'y identifient.

L'introduction de la parité en politique est souvent défendue avec l'argument du *role model*. Augmenter significativement le nombre de femmes en politique permettrait de créer des exemples pour les femmes aujourd'hui et pour les générations futures. Cela aurait deux effets. D'une part, l'existence de *role models* devrait augmenter l'intérêt des femmes dans la population pour la politique. D'autre part, elle pourrait aussi augmenter le nombre de candidatures féminines en politique. Observe-t-on ces effets en pratique ?

### **L'effet role model sur les intérêts et les aspirations des femmes**

Les chercheurs Ch. Wolbrecht et D. Campbell se sont efforcés de quantifier l'effet *role model* en politique sur les aspirations et l'intérêt des femmes

63. R. Fox et J. Lawless, « To Run or not to run for office : Explaining nascent political ambition », 2005.

64. R. Merton, *Social Theory and Social Structure*, 1957.

dans la population<sup>65</sup>. En comparant une vingtaine de pays européens, ils ont établi l'existence d'une corrélation entre le nombre de femmes au Parlement et l'intérêt des femmes pour la politique. Plus il y a de femmes en politique, plus les femmes discutent de politique et ont une activité militante. Deux éléments sont particulièrement intéressants dans leur étude. Le premier est que la présence des femmes en politique n'a aucun impact sur l'intérêt des hommes pour la politique. Autrement dit, l'intérêt des hommes pour la politique est insensible à la féminisation de la vie politique et toujours supérieur à celui des femmes. Le second est que ces effets sont plus forts pour les adolescentes que pour les femmes adultes. Il semble donc plus facile de changer les attitudes des jeunes et cela laisse penser qu'il sera plus facile d'atteindre l'égalité dans le futur.

Des résultats similaires ont été obtenus dans le cadre de l'expérience des sièges réservés en Inde<sup>66</sup>. Dans les villages obligés d'élire une femme à leur tête, les aspirations des filles vis-à-vis de leur futur étaient significativement plus proches de celles des garçons que dans les villages n'ayant jamais eu à élire de femmes. Ce changement d'attitudes s'observait aussi chez les parents qui avaient plus d'ambitions pour leur fille dans les villages ayant élu une femme. Ces changements d'attitudes ont été accompagnés d'une réduction du temps passé par les filles aux tâches domestiques et d'une hausse significative de la durée de leurs études. Ils suggèrent donc que l'effet *role model* sur les intérêts et les aspirations des femmes existe bel et bien.

### ***L'effet role model sur les candidatures en politique***

Au-delà des changements d'attitudes, l'effet *role model* se matérialise-t-il par une plus forte propension des femmes à se lancer en politique ? Les

65. C. Wolbrecht et D. Campbell, « Leading by example : Female members of parliament as political role models », 2007.

66. L. Beaman, E. Duflo, R. Pande et P. Topalova, « Female leadership raises aspirations and educational attainment for girls : A policy experiment in India », 2012.

conclusions sont plus nuancées. La majorité des études publiées sur cette question y répondent par l'affirmative. Lors des élections locales en Allemagne<sup>67</sup>, des élections parlementaires en Inde<sup>68</sup>, des élections au poste de gouverneur d'un État aux États-Unis<sup>69</sup>, l'arrivée d'une femme au pouvoir semble augmenter le nombre de femmes candidates dans le futur.

Néanmoins, certaines études n'identifient aucun effet. Ainsi, lors des élections législatives des États américains durant la période 2002-2008, l'élection d'une femme n'a eu aucun effet sur le nombre des candidatures féminines futures<sup>70</sup>. Elle n'avait pas non plus eu d'effet sur le nombre des femmes candidates dans les circonscriptions voisines. Autrement dit, l'effet *role model* semblait complètement absent. Cela pose question. D'autant qu'il est souvent plus difficile de publier une étude montrant l'absence d'un effet, ce qui suggère que d'autres résultats de ce type ont pu être observés.

Pourquoi l'effet *role model* serait-il présent dans certains contextes et pas dans d'autres ? Une réponse à cette question a été apportée par F. Gilardi<sup>71</sup>. Ce chercheur a quantifié l'effet *role model* pour toutes les élections municipales du canton de Zurich en Suisse depuis l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1970. Il a montré que la force de cet effet diminue fortement avec le temps. Pour donner un ordre d'idée, une municipalité qui élisait une femme maire en 1970 a eu

67. T. Baskaran et Z. Hessami, « Does the election of a female leader clear the way for more women in politics ? », 2018.

68. S. Bhalotra, I. Clots-Figueras et L. Iyer, « Pathbreakers ? Women's electoral success and future political participation », 2018.

69. Ch. Ladam, J. Harden et J. Windett, « Prominent role models : High-profile female politicians and the emergence of women as candidates for public office », 2018.

70. D. Broockman, « Do female politicians empower women to vote or run for office ? A regression discontinuity approach », 2014.

71. F. Gilardi, « The temporary importance of role models for women's political representation », 2015.

en moyenne 0,6 candidature féminine supplémentaire lors de l'élection suivante en 1974. Cet effet a progressivement diminué jusqu'à devenir nul à partir du début des années 1990. Ce résultat suggère donc que l'effet *role model* dépend fortement du nombre de femmes en politique. Il semble significativement plus fort dans un cadre où il y a peu de femmes élues, et inexistant lorsqu'il est habituel de voir des femmes en politique.

### **LES FEMMES AU POUVOIR SONT-ELLES MÉDIATISÉES COMME LES HOMMES ?**

La perception des femmes en politique passe par leur couverture médiatique. Plus généralement, la médiatisation est cruciale pour les politiciens. D'une part, elle influence leur poids politique. Un politicien très présent dans les médias sera un politicien connu par les électeurs, ce qui lui donnera un pouvoir de négociation plus important au sein de son parti. D'autre part, le contenu de cette médiatisation influence la perception qu'on a de ces politiciens. Un politicien critiqué par les médias pourrait devenir moins populaire. A-t-on raison d'accorder un rôle aussi important aux médias ? Traitent-ils différemment les femmes et les hommes ?

### ***Pourquoi les médias traiteraient-ils différemment les femmes en politique ?***

Trois arguments laissent penser qu'il existerait un traitement médiatique différent pour les femmes et les hommes en politique.

Le premier porte sur l'effet de la nouveauté. Les médias ont tendance à accorder une plus grande valeur aux événements rares ou nouveaux. Dans un contexte où les femmes en politique sont relativement rares, elles pourraient être considérées comme plus dignes d'intérêt que leurs homologues masculins. Elles recevraient ainsi une plus forte couverture médiatique que les hommes. Cette différence disparaîtrait progressivement à mesure que l'on s'habituerait à la présence des femmes en politique.

Le deuxième argument est lié au réseau des journalistes. Les journalistes ont l'habitude de maintenir une liste de contacts pour obtenir un avis ou un commentaire sur l'actualité politique. Si les journalistes politiques sont majoritairement des hommes, ils pourraient avoir une préférence ou une plus grande facilité d'interaction avec des hommes politiques. Il en résulterait une exclusion des femmes des réseaux habituels et une sous-représentation médiatique.

Enfin, le dernier argument concerne le rôle des stéréotypes. Les hommes sont plus souvent associés au pouvoir, à l'ambition et à la confiance en soi alors que les femmes sont considérées comme plus douces, empathiques et émotionnelles. Ces stéréotypes influenceraient à la fois le nombre et le contenu des informations. Sur le nombre, les journalistes pourraient penser que les candidatures des hommes sont plus viables et importantes que celles des femmes. Ils accorderaient ainsi une plus forte importance médiatique aux hommes. Sur le contenu, les journalistes pourraient utiliser un ton plus négatif et douter des capacités des femmes en politique. Ils pourraient aussi mentionner plus souvent la famille, le physique ou la personnalité présumée plus douce des femmes en politique.

### ***Différences quantitatives***

Les femmes en politique sont-elles sous-représentées dans les médias ? Si l'on compare simplement le nombre d'apparitions ou mention de femmes et d'hommes politiques dans les médias, la réponse est indéniablement oui. En France, par exemple, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a mesuré que les femmes politiques ont compté pour 27 % des invités politiques à la télévision et à la radio en 2018<sup>72</sup>.

---

72. <https://www.csa.fr/Informer/Collections-du-CSA/Rapports-au-gouvernement/La-representation-des-femmes-a-la-television-et-a-la-radio-Exercice-2018>

Le problème de cette approche est qu'elle ne prend pas en compte le nombre d'invités potentiels. Il faut peut-être avoir certaines responsabilités politiques pour être invité politique. Si seuls 27 % des individus avec ces responsabilités sont des femmes, alors les médias ne sous-représenteraient pas les femmes mais inviteraient le nombre approprié. Ils ne feraient que refléter les inégalités en politique.

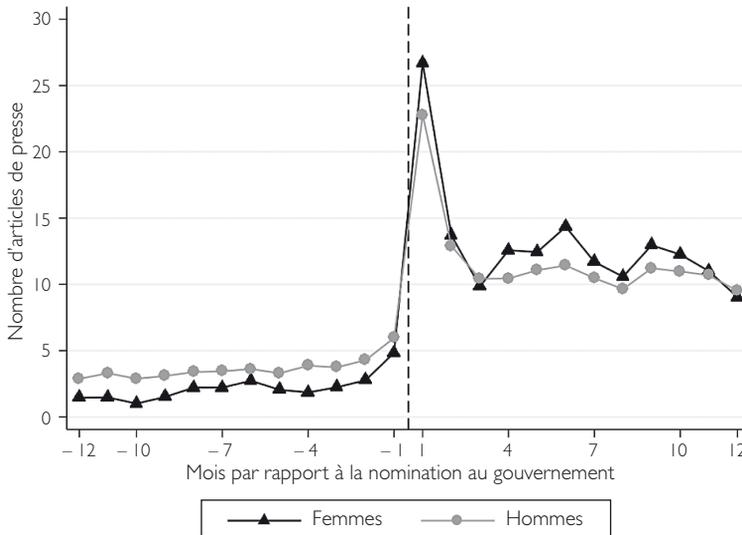
Pour contourner ce problème, de nombreuses études ont porté sur la couverture médiatique de politiciens ayant des caractéristiques similaires (âge, expérience, parti, etc.). Un résumé de ces études a été présenté en 2020<sup>73</sup>. En se fondant sur plus de 25 000 politiciens dans des pays occidentaux, mentionnés par environ 750 000 articles de presse, les auteurs montrent une différence très faible dans la couverture médiatique des femmes et des hommes en politique. En moyenne, pour 100 articles mentionnant des hommes, il y en aurait près de 96 mentionnant des femmes. Les femmes en politique seraient donc légèrement sous-représentées dans les médias.

On peut aussi se demander comment les médias traitent des promotions en politique des femmes et des hommes. Pour répondre à cette question, j'ai analysé tous les articles de presse mentionnant les femmes et les hommes nommés pour la première fois au gouvernement en France depuis 1972, un an avant et un an après leur prise de fonction en tant que ministre. À la lecture de la figure 14, on constate que durant les 12 mois précédant la nomination au gouvernement, les femmes sont légèrement moins mentionnées par la presse que les hommes. Par exemple, 10 mois avant leur nomination, elles sont mentionnées en moyenne, chaque mois, par un article environ, alors que les hommes sont mentionnés dans 2,9 articles chaque mois. Lors du mois de leur nomination, les femmes attirent significativement plus d'attention médiatique que les hommes. Elles apparaissent dans environ

---

73. D. J. Van der Pas et L. Aaldering, « Gender differences in political media coverage : A meta-analysis », 2020.

26,7 articles de presse alors que les hommes sont mentionnés dans 22,8 articles. Enfin, à la suite de leur nomination, les femmes semblent légèrement plus médiatisées que les hommes. Une analyse plus fine montre que ces résultats ne sont pas dus aux différents ministères auxquels ces individus accèdent au gouvernement. Des trois arguments pouvant expliquer un traitement médiatique différent des femmes et des hommes en politique, l'effet nouveauté semble ici l'emporter. Les médias pourraient accorder une plus grande valeur à l'information de la nomination d'une femme en politique du fait de la nouveauté de cet événement. Mais que contiennent ces articles ? Sont-ils différents pour les femmes et pour les hommes ?



**Figure 14 – Nombre d'articles de presse pour les femmes et les hommes nommés ministre au gouvernement.**

Source : calculs de l'auteur à partir des données d'Europresse.

### ***Différences qualitatives***

De nombreux exemples laissent penser que les médias traitent différemment des femmes et des hommes en politique. En France, C. Achin et S. Lévêque notent que ces différences peuvent être regroupées sous quatre aspects : (1) l'apparence physique des femmes est plus souvent décrite, (2) les femmes sont plus souvent appelées uniquement par leur prénom, (3) leur statut d'épouse, de mère et plus généralement leur situation familiale est mise en avant, (4) leur mise en scène publique insiste sur les activités féminines<sup>74</sup>. Le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes de 2022 fait le même constat et recommande d'encourager la presse à essayer de « couvrir plus équitablement l'expression des femmes ».

Ces différences de traitement sont loin d'être spécifiques à la France. Ainsi, l'étude mentionnée plus haut, portant sur plus de 750 000 articles de presse et 25 000 politiciens dans des pays anglo-saxons, relève également des différences marquées allant dans ce sens. Comme en France, les médias anglo-saxons semblent (i) insister plus sur le physique des femmes politiques et (ii) présenter plus souvent leur vie familiale et personnelle. Par ailleurs, la même étude note que les médias semblent évaluer plus positivement les candidatures des hommes politiques. Toutes ces différences pourraient désavantager les femmes en politique en influençant l'opinion des électeurs. Ces derniers pourraient être amenés à considérer les femmes comme moins professionnelles ou moins aptes à exercer une position de pouvoir.

### ***Sur les réseaux sociaux : les discours haineux***

Les médias traditionnels ne constituent plus le seul moyen de communication avec les électeurs. L'émergence des réseaux sociaux tels que

---

74. C. Achin et S. Lévêque, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », 2014.

Twitter est venue les concurrencer. Les politiciens ont largement investi les réseaux sociaux et sont de plus en plus nombreux à faire campagne en ligne. Ces réseaux permettent aux politiciens de communiquer directement avec les électeurs, et aux utilisateurs d'interagir et d'interpeller les politiciens. Néanmoins, cette nouvelle manière de communiquer a aussi banalisé les discours haineux. Protégés par l'anonymat d'internet, un nombre significatif de messages sont envoyés pour insulter, dévaloriser, ou simplement critiquer les politiciens. Dans quelle mesure les femmes en politique sont-elles l'objet de ces discours haineux ?

Pour répondre à cette question, Amnesty International a lancé le projet *Troll Patrol* en 2017<sup>75</sup>. L'objectif était de quantifier le nombre de tweets haineux reçus par les femmes en politique. Avec l'aide d'une entreprise spécialisée en intelligence artificielle, ils ont analysé plus de 14 millions de tweets à destination des femmes parlementaires aux États-Unis et au Royaume-Uni au cours de l'année 2017. Les résultats sont édifiants. Environ 7 % des tweets à destination des femmes étaient considérés comme abusifs ou problématiques. Cela représentait un tweet toutes les 30 secondes. Cette part était encore plus forte pour les femmes affiliées à un parti de gauche, ainsi que les femmes noires. Par ailleurs, il a été montré que ces discours haineux sont plus fréquents à l'encontre des femmes que des hommes<sup>76</sup>. Des résultats comparables ont été obtenus dans d'autres pays, par exemple au Japon, ce qui suggère que les discours haineux à l'encontre des femmes en politique se banalisent dans de nombreux pays<sup>77</sup>.

---

75. A. Dhrodia, « Unsocial media : Tracking Twitter abuse against women MPs », 2017.

76. K. Solovev et N. Pröllochs, « Hate speech in the political discourse on social media : Disparities across parties, gender, and ethnicity », 2022.

77. T. Fuchs et F. Schäfer, « Normalizing misogyny : Hate speech and verbal abuse of female politicians on Japanese Twitter », 2021.

En raison de la relative nouveauté de ces technologies, on en sait encore peu sur l'origine et les raisons de ces discours haineux. Néanmoins, leur prolifération à l'encontre d'une partie de la population peut avoir des conséquences néfastes en dehors des réseaux sociaux. Au niveau sociétal, cela pourrait influencer les utilisateurs, banaliser les discours misogynes et habituer les électeurs à dévaloriser la présence des femmes en politique. Au niveau individuel, cela pourrait abîmer la réputation des femmes, créer une difficulté supplémentaire pour les carrières politiques et les amener à se mettre en retrait de la vie politique. Un rapport de l'union interparlementaire, qui s'appuie sur des dizaines d'interviews avec des femmes politiques, notait par exemple que les discours haineux affectent la santé mentale des femmes et les poussent à s'autocensurer et à limiter leur liberté d'expression<sup>78</sup>. Des efforts ont certes été entrepris pour réguler les contenus haineux sur les réseaux sociaux, mais ils restent insatisfaisants pour le moment.

---

78. <https://www.ipu.org/resources/publications/issue-briefs/2018-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-in-parliaments-in-europe>

## Conclusion : bilan et perspectives pour la parité

### BILAN DE LA PARITÉ EN POLITIQUE

Près d'un siècle après l'élection de Joséphine Pencalet à Douarnenez en 1925, la place des femmes en politique en France a largement évolué. Sous l'impulsion du vote de la loi sur la parité en 2000, les femmes ont progressivement accédé aux positions de pouvoir. Leur présence a doublé, sinon triplé, dans de nombreuses positions. L'élection d'une femme est ainsi devenue une régularité de la vie politique alors qu'elle était illégale il y a un siècle.

Cette transformation de la place des femmes en politique s'est accompagnée d'une nouvelle manière de faire de la politique. Les femmes au pouvoir prennent plus en compte l'intérêt des femmes dans la population. Les politiques publiques et lois discutées au Parlement bénéficient ainsi à une plus grande partie de la population. Les femmes en politique permettent aussi de faire changer les mentalités, en habituant les électeurs à voir des femmes au pouvoir et en suscitant des vocations parmi les femmes dans la population. Ces transformations ne se sont pas faites au prix d'une plus faible compétence des élus. Au contraire, les travaux de recherche montrent tous que la parité permet l'élection de femmes au moins aussi compétentes que les hommes. Dans certains contextes, la parité semble même avoir augmenté le niveau de compétence moyen des élus, en excluant les hommes les moins qualifiés.

Alors, avons-nous atteint l'égalité entre les femmes et les hommes en politique ? Pas encore. Si certaines positions de pouvoir sont acquises aux femmes, d'autres parmi les plus convoitées semblent encore difficilement atteignables. Les femmes candidatent moins que les hommes sur ces positions et ne sont pas nécessairement soutenues de la même manière que les hommes par les partis politiques. Par ailleurs, certains partis continuent de nommer les femmes dans des circonscriptions désavantageuses, de manière à réduire le nombre des femmes élues tout en respectant les

impératifs de parité. Les femmes élues grâce à la loi sur la parité restent parfois stigmatisées par leurs collègues qui les considèrent comme étant moins légitimes. Enfin, le traitement médiatique des femmes demeure toujours différent de celui des hommes. Leur vie personnelle et leur apparence physique sont plus souvent mentionnées par les médias traditionnels, ce qui contribue à freiner l'accès à l'égalité complète des femmes et des hommes en politique. Elles sont aussi fréquemment la cible de propos haineux ou injurieux en ligne.

### **PISTES POUR AMÉLIORER LA PARITÉ EN POLITIQUE**

Que pouvons-nous faire pour améliorer la parité ? Plusieurs pistes existent. La première porte sur un renforcement de la loi sur la parité. Cette loi impose souvent un certain nombre de femmes parmi les candidats. Les acteurs politiques ont ainsi la possibilité de placer les femmes dans des circonscriptions défavorables, afin de respecter la parité tout en minimisant les chances d'élire une femme. Cela empêche aussi la parité de s'appliquer sur les positions de pouvoir les plus convoitées où il n'y a qu'un seul élu. Pour pallier ces deux lacunes, la France pourrait s'inspirer des politiques introduites à l'étranger. La plus simple est probablement une politique de sièges réservés. Cette mesure impose que l'élu – et non le candidat – soit une femme. Dans le cas de la France, on pourrait par exemple l'appliquer à la position de maire, en imposant aux municipalités d'élire alternativement un maire homme ou femme. D'autres politiques innovantes existent telles que celle introduite en 2015 en Italie lors des élections municipales. Elle consiste à donner aux électeurs deux voix à condition qu'ils les expriment pour deux candidats de sexe différent. Cette politique permettrait aux femmes élues sur les listes d'acquérir une légitimité propre qui peut leur faire défaut.

La deuxième piste vise à renforcer le statut et l'attractivité de la carrière des élus. En début de carrière, un engagement politique se fait souvent à titre bénévole. Les élus ont une activité professionnelle et la politique se

fait pendant le temps libre. Par ailleurs, les positions permettant de vivre de la politique sont souvent chronophages. Comme les responsabilités familiales incombent plus souvent aux femmes, elles sont désavantagées à deux titres. Elles ont moins de temps à consacrer aux activités politiques lorsqu'elles ne sont pas élues. Elles peuvent également être moins attirées que les hommes par les positions les plus convoitées parce qu'elles les considèrent comme incompatibles avec leur emploi du temps. Les politiques publiques pourraient prendre en compte ces différences afin de faciliter l'engagement des femmes. Par exemple, des dispositifs de garde d'enfants ou de personnes dépendantes pourraient être mis en place pour réduire les responsabilités familiales des femmes élues.

Enfin, la troisième piste porte sur l'amélioration de la perception des femmes en politique. Les femmes sont encore stigmatisées en politique, notamment par leurs collègues et une partie de la population. Ces différences de perception constituent un frein majeur à la carrière des femmes en politique. Elles sont certes l'héritage d'un passé profondément inégalitaire dans le rapport des femmes et des hommes au pouvoir, mais elles restent aussi alimentées et véhiculées par les traitements médiatiques dont les politiciens font l'objet. Cette différence de traitement médiatique des femmes et des hommes en politique peut être le résultat de biais conscients ou non. Si les chercheurs sont capables de quantifier ces biais, il semble possible pour les pouvoirs publics de faire de même. Des indicateurs objectifs pourraient être mis en place afin de veiller à réduire ces formes de discrimination.

### **FAISABILITÉ DES RÉFORMES SUR LA PARITÉ**

Quelle que soit la piste suivie, des réformes semblent nécessaires pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes en politique. Or, comme nous l'avons vu au fil de ces pages, les partis politiques en mesure de défendre ces réformes sont aussi ceux qui mettent en place des stratégies pour minimiser l'impact de la loi sur la parité. Alors peut-on vraiment

attendre de ces partis une plus forte mobilisation sur ces questions ? Si non, qui pourra faire pression pour introduire ces réformes ?

En 2001, la société civile avait joué un rôle majeur dans l'introduction de ces réformes. Des militantes féministes, associations et intellectuels avaient réussi à faire inscrire la parité à l'agenda politique. Deux facteurs avaient facilité ces revendications : un nombre grandissant de pays introduisant des quotas au niveau international et la perte de légitimité des politiciens au niveau national. Aujourd'hui, les circonstances paraissent à nouveau favorables. L'élan de la société civile semble même plus puissant qu'au début des années 2000. S'il débouche sur des réformes appropriées, l'égalité en politique entre les femmes et les hommes peut devenir possible.

## Liste des figures, tableau et encadrés

### *Figures*

Figure 1 – Proportion de femmes parmi les élus selon les mandats . . . . .	17
Figure 2 – Proportion de femmes selon leur position sur les listes aux élections municipales de 2020 . . . . .	21
Figure 3 – Proportion de femmes nommées aux élections législatives par le Parti socialiste et proportion des élues . . . . .	23
Figure 4 – Proportion de femmes nommées aux élections législatives par Les Républicains et proportion des élues . . . . .	24
Figure 5 – Proportion de femmes nommées par le Parti socialiste selon la difficulté de gagner une circonscription . . . . .	27
Figure 6 – Proportion de femmes nommées par Les Républicains selon la difficulté de gagner une circonscription . . . . .	28
Figure 7 – Proportion de femmes parmi les conseillers municipaux selon la taille de la commune . . . . .	35
Figure 8 – Proportion de femmes parmi les maires selon la taille de la commune . . . . .	36
Figure 9 – La division sexuée du travail parlementaire à l'Assemblée nationale . . . . .	44
Figure 10 – Nombre de femmes par circonscription selon l'application de la loi sur la parité au Sénat . . . . .	46
Figure 11 – Proportion des amendements produits sur l'égalité femmes- hommes dans les circonscriptions avec et sans parité au Sénat . . . . .	47
Figure 12 – Proportion des individus d'accord avec l'affirmation : « les hommes font de meilleurs politiciens que les femmes » . . . . .	59
Figure 13 – Différence entre les hommes et les femmes se déclarant « intéressé » ou « très intéressé » par la politique (en %) . . . . .	72

Figure 14 – Nombre d'articles de presse pour les femmes et les hommes nommés ministre au gouvernement . . . . .	79
--	----

### **Tableaux**

Tableau 1 – Liste des scrutins en France et des mesures de parité . . . . .	19
Tableau 2 – Montant de l'aide publique et des pénalités financières (en euros) liées au non-respect de la parité pour les six principaux partis ou mouvements politiques en France en 2022 . . . . .	25

### **Encadrés**

Encadré 1 – L'effet d'accélération dans les entreprises. . . . .	39
Encadré 2 – La parité dans les conseils d'administration profite-t-elle aux femmes dans l'entreprise ? . . . . .	52
Encadré 3 – La parité ou la crise de l'homme médiocre dans les entreprises. . . . .	60

## Bibliographie

- ACHIN, Catherine et LÉVÊQUE, Sandrine, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 204 (4), 2014, p. 118-137.
- ANZIA, Sarah et BERRY, Christopher, « The Jackie (and Jill) Robinson effect : Why do congresswomen outperform congressmen ? », *American Journal of Political Science*, 55 (3), 2011, p. 478-493.
- BAGUES, Manuel et CAMPA, Pamela, « Can gender quotas in candidate lists empower women ? Evidence from a regression discontinuity design », *Journal of Public Economics*, 194 (5), 2021.
- BALTRUNAITE, Audinga, BELLO, Piera, CASARICO, Alessandra et PROFETA, Paola, « Gender quotas and the quality of politicians », *Journal of Public Economics*, 118, 2014, p. 62-74.
- BASKARAN, Thushyanthan et HESSAMI, Zohal, « Does the election of a female leader clear the way for more women in politics ? », *American Economic Journal : Economic Policy*, 10 (3), 2018, p. 95-121.
- BEAMAN, Lori, CHATTOPADHYAY, Raghavendra, DUFLO, Esther, PANDE, Rohini et TOPALOVA, Petia, « Powerful women : Does exposure reduce bias ? », *The Quarterly Journal of Economics*, 124 (4), 2009, p. 1497-1540.
- BEAMAN, Lori, DUFLO, Esther, PANDE, Rohini et TOPALOVA, Petia, « Female leadership raises aspirations and educational attainment for girls : A policy experiment in India », *Science*, 335 (6068), 2012, p. 582-586.
- BECKER, Gary, *The Economics of Discrimination*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1957.
- BERENI, Laure et LÉPINARD, Éléonore, « “Les femmes ne sont pas une catégorie”. Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, 54 (1), 2004, p.71-98.
- BERTRAND, Marianne, « Coase lecture – The Glass Ceiling », *Economica*, 85 (338), 2018, p. 205-231.

- BERTRAND, Marianne, BLACK, Sandra, JENSEN, Sissel et LLERAS-MUNEY, Adriana, « Breaking the glass ceiling ? The effect of board quotas on female labour market outcomes in Norway », *The Review of Economic Studies*, 86 (1), 2019, p. 191-239.
- BESLEY, Timothy, FOLKE, Olle, PERSSON, Torsten et RICKNE, Johanna, « Gender quotas and the crisis of the mediocre man : Theory and evidence from Sweden », *American Economic Review*, 107 (8), 2017, p. 2204-2242.
- BHALOTRA, Sonia, CLARKE, Damian, GOMES, Joseph et VENKATARAMANI, Atheendar, « Maternal mortality and women's political power », *NBER Working Paper*, 30103, 2022.
- BHALOTRA, Sonia, CLOTS-FIGUERAS, Irma et IYER, Lakshmi, « Pathbreakers ? Women's electoral success and future political participation », *The Economic Journal*, 128 (613), 2018, p. 1844-1878.
- BHAVNANI, Rikhil, « Do electoral quotas work after they are withdrawn ? Evidence from a natural experiment in India », *American Political Science Review*, 103 (1), 2009, p. 23-35.
- BROCKMAN, David, « Do female politicians empower women to vote or run for office ? A regression discontinuity approach », *Electoral Studies*, 34, 2014, p. 190-204.
- CHATTOPADHYAY, Raghavendra et DUFLO, Esther, « Women as policy makers : Evidence from a randomized policy experiment in India », *Econometrica*, 72 (5), 2004, p. 1409-1443.
- CLAYTON, Amanda, JOSEFSSON, Cecilia et WANG, Vibeke, « Present without presence ? Gender, quotas and debate recognition in the Ugandan parliament », *Representation*, 50 (3), 2014, p. 379-392.
- CLAYTON, Amanda et ZETTERBERG, Pär, « Quota shocks : Electoral gender quotas and government spending priorities worldwide », *The Journal of Politics*, 80 (3), 2018, p. 916-932.
- CROWDER-MEYER, Melody, « Gendered recruitment without trying : How local party recruiters affect women's representation », *Politics & Gender*, 9 (4), 2013, p. 390-413.

- DAHLEUP, Drude, et FREIDENVAL, Lenita, *Electoral Gender Quota Systems and their Implementation in Europe*, European Parliament, 2011.
- DEININGER, Klaus, JIN, Songqing, NAGARAJAN, Hari et XIA, Fang, « Does female reservation affect long-term political outcomes ? Evidence from rural India », *The Journal of Development Studies*, 51 (1), 2015, p. 32-49.
- DEMATTEO, Jacquelyn, DOBBINS, Gregory, MYERS, Stephanie et FACTEAU, Carolyn, « Evaluations of leadership in preferential and merit-based leader selection situations », *Leadership Quarterly*, 7 (1), 1996, p. 41-62.
- DE PAOLA, Marie, SCOPPA, Vincenzo et LOMBARDO, Rosetta, « Can gender quotas break down negative stereotypes ? Evidence from changes in electoral rules », *Journal of Public Economics*, 94 (5-6), 2010, p. 344-353.
- DHRODIA, Azmina, « Unsocial media : Tracking Twitter abuse against women MPs », *Amnesty Global Insights*, 2017.
- EAGLY, Alice et KARAU, Steven, « Role congruity theory of prejudice toward female leaders », *Psychological Review*, 109 (3), 2002, p. 573-598.
- ESTEVE-VOLART, Berta et BAGUES, Manuel, « Are women pawns in the political game ? Evidence from elections to the Spanish Senate », *Journal of Public Economics*, 96 (3-4), 2012, p. 387-399.
- EYMEOD, Jean-Baptiste et VERTIER, Paul, « Gender biases : Evidence from a natural experiment in French local elections », *SSRN 2913453*, 2017.
- FERRARI, Giulia, FERRARO, Valeria, PROFETA, Paola et PRONZATO, Chiara, « Do board gender quotas matter ? Selection, performance and stock market effects », *Management Science*, 68 (8), 2021, p. 5618-5643.
- FOX, Richard et LAWLESS, Jennifer, « Entering the arena ? Gender and the decision to run for office », *American Journal of Political Science*, 48 (2), 2004, p. 264-280.
- FOX, Richard et LAWLESS, Jennifer, « To run or not to run for office : Explaining nascent political ambition », *American Journal of Political Science*, 49, 2005, p. 642-659.
- FRAILE, Marta et GOMEZ, Raul, « Bridging the enduring gender gap in political interest in Europe : The relevance of promoting gender equality », *European Journal of Political Research*, 56, 2017, p. 601-618.

- FUCHS, Tamara et SCHÄFER, Fabian, « Normalizing misogyny : Hate speech and verbal abuse of female politicians on Japanese Twitter », *Japan Forum*, 33 (4), 2021, p. 553-579.
- FUNK, Patricia et GATHMANN, Christina, « Gender gaps in policy making : Evidence from direct democracy in Switzerland », *Economic Policy*, 30 (81), 2015, p. 141-181.
- GAGLIARDUCCI, Stefano et PASERMAN, Daniele, « Gender interactions within hierarchies : Evidence from the political arena », *The Review of Economic Studies*, 79 (3), 2012, p. 1021-1052.
- GILARDI, Fabrizio, « The temporary importance of role models for women's political representation », *American Journal of Political Science*, 59 (4), 2015, p. 957-970.
- HEILMAN, Madeline, BATTLE, William, KELLER, Chris et LEE, Andrew, « Type of affirmative action policy : A determinant of reactions to sex-based preferential selection ? », *Journal of Applied Psychology*, 3 (2), 1998, p. 190-205.
- JISO, Yoon et SHIN, Ki-Young, « Mixed effects of legislative quotas in South Korea », *Politics & Gender*, 11 (1), 2015, p. 186-195.
- LADAM, Christina, HARDEN, Jeffrey et WINDETT, Jason, « Prominent role models : High-profile female politicians and the emergence of women as candidates for public office », *American Journal of Political Science*, 62 (2), 2018, p. 369-381.
- LARRÈRE, Mathilde et LORRIAUX, Aude, *Des intrus en politique*, Bordeaux, Éditions du Détour, 2018.
- LASSÉBIE, Julie, « Gender quotas and the selection of local politicians : Evidence from French municipal elections », *European Journal of Political Economy*, 62, 2020.
- LE BARBANCHON, Thomas et SAUVAGNAT, Julien, « Electoral competition, voter bias, and women in politics », *Journal of the European Economic Association*, 20 (1), 2022, p. 352-394.
- LEIBBRANDT, Andreas, WANG, Liang Choon et FOO, Cordelia, « Gender quotas, competitions, and peer review : Experimental evidence on the backlash against women », *Management Science*, 64 (8), 2018, p. 3501-3516.

- LIPPMANN, Quentin, « Les politiques de quotas en faveur des femmes ont-elles brisé ou surélevé le plafond de verre ? », *Revue économique*, 69 (5), 2018, p. 849-867.
- LIPPMANN, Quentin, « Are gender quotas on candidates bound to be ineffective ? », *Journal of Economic Behavior & Organization*, 191, 2021, p. 661-678.
- LIPPMANN, Quentin, « Gender and lawmaking in times of quotas », *Journal of Public Economics*, 207, 2022.
- MERTON, Robert, *Social Theory and Social Structure*, New York (N.Y.), Simon & Schuster, 1957.
- MEURS, Dominique, *Hommes/Femmes. Une impossible égalité professionnelle ?*, Paris, Rue d'Ulm, 2014.
- MURRAY, Rainbow, « Second among unequals ? A study of whether France's "quota women" are up to the job », *Politics & Gender*, 6 (4), 2010, p. 643-669.
- MURRAY, Rainbow, « Why didn't parity work ? A closer examination of the 2002 elections results », *French Politics*, 2, 2004, p. 347-362.
- O'BRIEN, Diana, « Quotas and qualifications in Uganda », in S. Franceschet, M. L. Krook et J. M. Piscopo (éd.), *The Impact of Gender Quotas*, Oxford University Press, 2012, p. 57-71.
- O'BRIEN, Diana et RICKNE, Johanna, « Gender quotas and women's political leadership », *American Political Science Review*, 110 (1), 2016, p. 112-126.
- PETTERS, Lea et SCHRÖDER, Marina, « Negative side effects of affirmative action : How quotas lead to distortions in performance evaluation », *European Economic Review*, 130, 2020.
- PHELPS, Edmund, « The statistical theory of racism and sexism », *The American Economic Review*, 62 (4), 1972, p. 659-661.
- REVILLARD, Anne et TUFFY, Yasmine, « Gender quotas : an interdisciplinary scoping review », *LIEPP Working Paper*, 2022.
- SINEAU, Mariette, « La parité législative en France, 2002-2007 : Les stratégies partisans de contournement de la loi », *Swiss Political Science Review*, 14, 2008, p. 741-765.

- SINEAU, Mariette, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2011.
- SPAZIANI, Sara, « Can gender quotas break the glass ceiling ? Evidence from Italian municipal elections », *European Journal of Political Economy*, 2022.
- SOLOVEV, Kiril, et PRÖLLOCHS, Nicholas, « Hate speech in the political discourse on social media : Disparities across parties, gender, and ethnicity », *Proceedings of the ACM Web Conference*, 2022, p. 3656-3661.
- THOMAS, Melanee et BODET, Marc André, « Sacrificial lambs, women candidates, and district competitiveness in Canada », *Electoral Studies*, 32 (1), 2013, p. 153-166.
- VAN DER PAS, Daphne Joanna et AALDERING, Loes, « Gender differences in political media coverage : A meta-analysis », *Journal of Communication*, 70 (1), 2020, p. 114-143.
- WÄCKERLE, Jens, « Parity or patriarchy ? The nomination of female candidates in British politics », *Party Politics*, 28 (1), 2022, p. 10-23.
- WÄNGNERUD, Lena, « Women in parliaments : Descriptive and substantive representation », *Annual Review of Political Science*, 12 (1), 2009, p. 51-69.
- WEEKS, Ana Catalano et BALDEZ, Lisa, « Quotas and qualifications : The impact of gender quota laws on the qualifications of legislators in the Italian parliament », *European Political Science Review*, 7 (1), 2015, p. 119-144.
- WOLBRECHT, Christina et CAMPBELL, David, « Leading by example : Female members of parliament as political role models », *American Journal of Political Science*, 51 (4), 2007, p. 921-939.

## **ORGANIGRAMME DU CEPREMAP**

Président : Benoît Cœuré  
Directeur : Daniel Cohen  
Directrice adjointe : Claudia Senik

### **MACROÉCONOMIE**

*Observatoire macroéconomie*

François Langot  
Gilles Saint-Paul  
Thomas Brand  
(directeur exécutif)

*Projet Dynare*

Stéphane Adjémian  
Sébastien Villemot  
*Projet DbNomics*  
Thomas Brand

### **BIEN-ÊTRE, EMPLOI ET POLITIQUES PUBLIQUES**

*Observatoire du bien-être*

Yann Algan  
Andrew Clark  
Sarah Flèche

*Travail et emploi*

Luc Behaghel  
Philippe Askenazy  
Dominique Meurs

Claudia Senik (directrice)

Mathieu Perona (directeur exécutif)

*Économie publique et redistribution*

Maya Bacache-Beauvallet  
Antoine Bozio  
Brigitte Dormont

### **MONDIALISATION, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Observatoire mondialisation*

Miren Lafourcade  
Sylvie Lambert  
Katheline Schubert  
Ishac Diwan  
(directeur exécutif)

*Groupe Chine-Inde*

Guilhem Cassan  
Maelys de la Rupelle  
Clément Imbert  
Oliver Vanden Eynde  
Thomas Vendryes

*Méditerranée-Moyen-Orient*

Ishac Diwan



## DANS LA MÊME COLLECTION

*La Lancinante Réforme de l'assurance maladie*, par Pierre-Yves Geoffard, 2006, 48 pages.

*La Flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France ?*, par Robert Boyer, 2007, 3<sup>e</sup> tirage, 54 pages.

*La Mondialisation est-elle un facteur de paix ?*, par Philippe Martin, Thierry Mayer et Mathias Thoenig, 2006, 2<sup>e</sup> tirage, 56 pages.

*L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire*, par Denis Cogneau, 2007, 64 pages.

*Électricité : faut-il désespérer du marché ?*, par David Spector, 2007, 2<sup>e</sup> tirage, 56 pages.

*Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française*, par Daniel Cohen (éd.), 2007, 238 pages.

*Les Soldes de la loi Raffarin. Le contrôle du grand commerce alimentaire*, par Philippe Askenazy et Katia Weidenfeld, 2007, 60 pages.

*La Réforme du système des retraites : à qui les sacrifices ?*, par Jean-Pierre Laffargue, 2007, 52 pages.

*Les Pôles de compétitivité. Que peut-on en attendre ?*, par Gilles Duranton, Philippe Martin, Thierry Mayer et Florian Mayneris, 2008, 2<sup>e</sup> tirage, 84 pages.

*Le Travail des enfants. Quelles politiques pour quels résultats ?*, par Christelle Dumas et Sylvie Lambert, 2008, 82 pages.

*Pour une retraite choisie. L'emploi des seniors*, par Jean-Olivier Hairault, François Langot et Theptida Sopraseuth, 2008, 72 pages.

*La Loi Galland sur les relations commerciales. Jusqu'où la réformer ?*, par Marie-Laure Allain, Claire Chambolle et Thibaud Vergé, 2008, 74 pages.

*Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par répartition*, par Antoine Bozio et Thomas Piketty, 2008, 2<sup>e</sup> tirage, 100 pages.

*Les Dépenses de santé. Une augmentation salutaire ?*, par Brigitte Dormont, 80 pages, 2009.

*De l'euphorie à la panique. Penser la crise financière*, par André Orléan, 2009, 3<sup>e</sup> tirage, 112 pages.

*Bas salaires et qualité de l'emploi : l'exception française ?*, par Ève Caroli et Jérôme Gautié (éd.), 2009, 510 pages.

*Pour la taxe carbone. La politique économique face à la menace climatique*, par Katheline Schubert, 2009, 92 pages.

*Le Prix unique du livre à l'heure du numérique*, par Mathieu Perona et Jérôme Pouyet, 2010, 92 pages.

*Pour une politique climatique globale. Blocages et ouvertures*, par Roger Guesnerie, 2010, 96 pages.

*Comment faut-il payer les patrons ?*, par Frédéric Palomino, 2011, 74 pages.

*Portrait des musiciens à l'heure du numérique*, par Maya Bacache-Beauvallet, Marc Bourreau et François Moreau, 2011, 94 pages.

*L'Épargnant dans un monde en crise. Ce qui a changé*, par Luc Arondel et André Masson, 2011, 112 pages.

*Handicap et dépendance. Dramas humains, enjeux politiques*, par Florence Weber, 2011, 76 pages.

*Les Banques centrales dans la tempête. Pour un nouveau mandat de stabilité financière*, par Xavier Ragot, 2012, 80 pages.

*L'Économie politique du néolibéralisme. Le cas de la France et de l'Italie*, par Bruno Amable, Elvire Guillaud et Stefano Palombarini, 2012, 164 pages.

*Faut-il abolir le cumul des mandats ?*, par Laurent Bach, 2012, 126 pages.

*Pour l'emploi des seniors. Assurance chômage et licenciements*, par Jean-Olivier Hairault, 2012, 78 pages.

*L'État-providence en Europe. Performance et dumping social*, par Mathieu Lefebvre et Pierre Pestieau, 80 pages, 2012.

*Obésité. Santé publique et populisme alimentaire*, par Fabrice Étilé, 2013, 124 pages.

*La Discrimination à l'embauche sur le marché du travail français*, par Nicolas Jacquemet et Anthony Edo, 2013, 78 pages.

*Travailler pour être aidé ? L'emploi garanti en Inde*, par Clément Imbert, 2013, 74 pages.

*Hommes/Femmes. Une impossible égalité professionnelle ?*, par Dominique Meurs, 2014, 106 pages.

*Le Fédéralisme en Russie ? Les leçons de l'expérience internationale*, par Ekaterina Zhuravskaya, 2014, 68 pages.

*Bien ou mal payés ? Les travailleurs du public et du privé jugent leurs salaires*, par Christian Baudelot, Damien Cartron, Jérôme Gautié, Olivier Godechot, Michel Gollac et Claudia Senik, 2014, 232 pages.

*La Caste dans l'Inde en développement. Entre tradition et modernité*, par Guilhem Cassan, 2015, 72 pages.

*Libéralisation, innovation et croissance. Faut-il les associer ?*, par Bruno Amable et Ivan Ledezma, 2015, 122 pages.

*Les Allocations logement. Comment les réformer ?*, par Antoine Bozio, Gabrielle Fack et Julien Grenet (dir.), 2015, 98 pages.

*Avoir un enfant plus tard. Enjeux sociodémographiques du report des naissances*, par Hippolyte d'Albis, Angela Greulich et Grégory Ponthière, 2015, 128 pages.

*La Société de défrance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, par Yann Algan et Pierre Cahuc, 2016, 2<sup>e</sup> édition, 110 pages.

*Leçons de l'expérience japonaise. Vers une autre politique économique ?*, par Sébastien Lechevalier et Brieuc Monfort, 2016, 228 pages.

*Filles + sciences = une équation insoluble ? Enquêtes sur les classes préparatoires scientifiques*, par Marianne Blanchard, Sophie Orange et Amaud Pierrel, 2016, 152 pages.

*Qualité de l'emploi et productivité*, par Philippe Askenazy et Christine Erhel, 2017, 104 pages.

*En finir avec les ghettos urbains ? Retour sur l'expérience des zones franches urbaines*, par Miren Lafourcade et Florian Mayneris, 2017, 136 pages.

*Repenser l'immigration en France*, par Hillel Rapoport, 2018, 102 pages.

*Les Français, le bonheur et l'argent*, par Yann Algan, Elizabeth Beasley et Claudia Senik, 2018, 80 pages.

*La Transition écologique en Chine. Mirage ou « virage vert » ?*, par Stéphanie Monjon et Sandra Poncet, 2018, 176 pages.

*Biens publics, charité privée. Comment l'État peut-il réguler le charity business ?*, par Gabrielle Fack, Camille Landais et Alix Myczkowski, 2018, 118 pages.

*Competition between hospitals. Does it affect quality of care ?*, par Brigitte Dormont et Carine Milcent (éd.), 2018, 236 pages.

*La Polarisation de l'emploi en France. Ce qui s'est aggravé depuis la crise de 2008*, par Ariell Reshef et Farid Toubal, 2019, 96 pages.

*Voter autrement*, par Jean-François Laslier, 2019, 140 pages.

*Mondialisation des échanges et protection des consommateurs. Comment les concilier ?*, par Anne-Célia Disdier, 2020, 108 pages.

*Comment lutter contre la fraude fiscale ? Les enseignements de l'économie comportementale*, par Nicolas Jacquemet, Stéphane Luchini et Antoine Malézieux, 2020, 104 pages.

*Remédier aux déserts médicaux*, par Magali Dumontet et Guillaume Chevillard, 2020, 126 pages.

*Comme les garçons ? L'économie du football féminin*, par Luc Arrondel et Richard Duhautois, préface d'Hervé Mathoux, 2020, 184 pages.

*La Valeur des réseaux. Économie des interactions sociales*, par Margherita Comola, 2020, 76 pages.

*La Transition énergétique : objectif ZEN*, par Fanny Henriot et Katheline Schubert, 2021, 122 pages.

*L'Hélicoptère monétaire. Au-delà du mythe*, par Florin Bilbiie, Alais Martin-Baillon et Gilles Saint-Paul, 2021, 110 pages.

*Le Bonheur est sur Twitter. Un baromètre du moral des Français*, par Thomas Renault, 2021, 96 pages.

*L'Argent du football, vol. 1 – L'Europe*, par Luc Arrondel et Richard Duhautois, 2022, 288 pages.

*Infrastructures et développement rural. L'exemple de l'Inde*, par Olivier Vanden Eynde et Liam Wren-Lewis, 2023, 76 pages.

*L'Argent du football, vol. 2 – L'Amérique du Nord*, par Luc Arrondel et Richard Duhautois, 2023, 264 pages.

Mise en pages

JPB

75011 Paris

Imprimerie Maury

N° d'impression : \*\*\*\*\*

Dépôt légal : avril 2023